Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 9 Moharem 1442
28 Août 2020

N° 61

36ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1870**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1873**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **1880**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1882**
Avis aux créanciers..... **1895**
Convocations
Sociétés anonymes **1896**
Autres sociétés **1900**
Divers
Avis au public..... **1901**
Rectificatifs **1902**
Actes Administratifs
Avis au public **1903**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société Tunisienne de Presse d'Impression d'Edition de Diffusion et de Publicité

«Dar Assabah»

RC : B164771997

S.A au capital de 1 008 880 dinars

Siège social Boulevard Med Bouazizi - El Menzah - Tunis

N° d'affiliation à la CNSS : 036730-64

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, en date du 16 juin 2020 enregistré à la recette des finances La Charguia le 23 juillet 2020 quittance n°83442 enregistrement n°20705081 dont une copie a été déposée au Registre national des entreprises annonce n°202056017 Bulletin n°192 il a été décidé :

- La continuité de l'activité de la société, et ce en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2020T00769SANB2

Société Tunisienne de Presse d'Impression d'Edition de Diffusion et de Publicité

«Dar Assabah»

RC : B164771997

S.A au capital de 1 008 880 dinars

Siège social : Boulevard Med Bouazizi - El Menzah - Tunis

N° d'affiliation à la CNSS : 036730-64

Suivant l'assemblée générale ordinaire, en date du 16 juin 2020 enregistré à la recette des finances La Charguia le 23 juillet 2020 quittance n°83441 enregistrement n°20705080 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises annonce n°202056017 bulletin n°192 en date du 21/8/2020.

Il a été décidé la nomination des membres du conseil d'Administration en désignant :

- L'Etat,
- La Présidence du Gouvernement,
- Le Ministère des Finances,
- Le Ministère de la culture,
- Deux représentants d'Al karama Holding
- Mr Mohamed Raouf Cheikhrouhou,
- Mr Lotfi Ouerda.

Pour un mandat de trois ans finissant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelé à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

2020T00770SANB2

SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE

Intermédiaire en Bourse - Agrément n°41/96 du 19/7/1996

Siège social : Place 14 Janvier 2011-1001 Tunis

S.A. au capital de 1.000.000 Dinars

RNE : N°0539126C

Suivant procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue à Tunis le 18 mars 2020, enregistré le 26 juin 2020 sous le n°20801637 quittance n°43839 à la recette des finances Rue Ghandi, Tunis, et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le n°0539126C, l'assemblée a décidé de :

- Renouveler pour une période de trois ans les mandats d'administrateurs de Messieurs Mohamed Habib Ben Saad, Kamel Jendoubi et Zouheir Hassen, de la Banque de Tunisie et de la Compagnie d'Assurances et de Réassurances ASTREE. Ces mandats prendront fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

- Nommer en tant que commissaire aux comptes le Cabinet d'Expertise & Conseil - CEC pour une durée de trois ans. Ce mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

2020T00772SANB2

Société Hôtelière DAR DHIAFA

Société anonyme

Capital social : 2550.000 Dinars

Siège social : Zone Touristique Skanes Monastir

MF : 0030432N/A/M/000

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration du 25 Juin 2020 enregistré le 26 juin 2020 à la recette des finances de Monastir sous le numéro 20802383, quittance n°M031473 ce qui suit :

Désignation de Monsieur Walid Hosni Knani comme président directeur général pour trois ans : 2020, 2021 et 2022 et ce conformément à la réglementation en vigueur et aux statuts de la société.

2020R01908SANB2

Additif

El Amel de Microfinance S.A.

Société Anonyme

Au capital social de 3.000.000 de dinars divisé en 30.000 actions de valeur nominale de 100 dinars

Siège social : l'angle Avenue de France / Rue de Belgique - Ben Arous

RNE n° : 1592121G

Additif à l'avis n°2020R01390SANB2 paru au Jort n° 42 du 23 juin 2020. Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 3 juin 2020 enregistré à la recette des finances de nouvelle Médina le 19/6/2020 sous le numéro d'enregistrement n°20701517, a été déposé au registre national des entreprises le 21/8/2020 sous le n°AC021282020

Ledit PV stipule que l'assemblée générale extraordinaire de la société El Amel de Microfinance tenue le 3 juin 2020 a décidé d'augmenter le capital social de la société de 4.500.000 DT pour le porter de 3.000.000 DT à 7.500.000 DT, et ce, par l'émission de 45.000 nouvelles actions au prix de 100 dinars l'une. Ces actions seront souscrites selon la parité de (3) actions nouvelles pour deux (2) actions anciennes à libérer au deux tiers (2/3) à la souscription.

Et que l'assemblée générale extraordinaire a conféré les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser dans le respect des délais légaux, l'augmentation de capital et d'en constater la réalisation.

2020R01911SANB2

Comptoir National Tunisien

S.A au capital de 1.440.000 Dinars

Siège social : Route de Gabès Km 1,5 Sfax

Identifiant unique : 0011341E

R.C. : B145531996

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2019 réunie le 11 août 2020, enregistré à la recette des actes de sociétés à Sfax le 14 août 2020, quittance n°M003876, enregistrement n°20803641, l'assemblée a décidé ce qui suit :

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2019

- Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2019.

- La nomination en qualité d'administrateurs pour les trois prochains exercices (2020-2021-2022) les personnes physiques et morales suivantes :

- Société STRAMICA représentée par Monsieur Mohsen Sellami.

Monsieur Khaled Sellami

- Monsieur Mondher Sellami

- Monsieur Mahmoud Sellami

Et suivant procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration du 11 août 2020, enregistré à la recette des actes de sociétés à Sfax le 17 août 2020, quittance n°M003902, enregistrement n°20803667, il a été décidé de nommer :

- Monsieur Mohsen Sellami, président du Conseil d'Administration.

- Monsieur Khaled Sellami, Directeur général.

Le conseil donne au président et au directeur général les pouvoirs les plus étendus pour l'administration de La société.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration a décidé la nomination de Madame Mariem Arous au poste de Directeur Général Adjoint.

Les pouvoirs et les mandats délégués à Madame Mariem Arous par le Directeur Général sont limités par la durée du mandat d'administrateur du Directeur Général. Ils pourront être renouvelés sur proposftion du Directeur Général.

2020X01082SANB2

SOCIETE TUNISIENNE DE L'INDUSTRIE DU BOIS STIB

S.A. au capital de D.820.000

Siège social : Rue 8612 La Charguia Tunis C/O CNT

Matricule fiscal : 0002383P AM 000

RC n° : B155961997

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2019 réunie le 11 août 2020, enregistré à la recette des actes de sociétés à Sfax le 19 août 2020, quittance n°M003951, enregistrement n°20803713, l'assemblée a décidé ce qui suit :

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2019.

La nomination en qualité d'administrateurs pour les trois prochains exercices les personnes physiques et morales suivantes :

- Monsieur Mohsen Sellami

- Comptoir National Tunisien représenté par Monsieur Khaled Sellami.

- Monsieur Mondher Sellami

- Monsieur Mahmoud Sellami

La nomination de Madame Chiraz Ghorbel, membre de l'Ordre des Experts Comptables, comme commissaire aux comptes de la société pour les trois prochains exercices 2020, 2021 et 2022.

Et suivant procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration du 11 août 2020, enregistré à la recette des actes de sociétés à Sfax le 17 août 2020, quittance n°M003905, enregistrement n°20803670, il a été décidé de nommer :

- Monsieur Mohsen Sellami, président Directeur Général

- Monsieur Khaled Sellami, Directeur général.

Le conseil donne au président directeur général et au directeur général les pouvoirs les plus étendus pour l'administration de la société.

2020X01083SANB2

Renouvellement du mandat des administrateurs et du Président Directeur Général

SOCIETE DE L'INFORMATIQUE, DE MANAGEMENT ET DE COMMUNICATION

(SIMAC)

S. A. au capital de 350.000 dinars

Siège social : 124, rue Radhia Haddad - Tunis

IU : 0036115D

MF : 0036115DAM000

CNSS : 77662-62

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 juillet 2020, enregistré à la recette des finances, Avenue de la Gare - Tunis, le 5 Août 2020, sous le n°20703564 - quittance n°M035021, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises, sous le n°202061744 en date du 10 août 2020, il a été décidé de renouveler le mandat des membres du conseil d'administration pour une nouvelle durée de trois années, qui prendra fin le jour de la réunion de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Le conseil d'administration est ainsi constitué :

- La Société Centrale pour l'Equipement du Territoire / Tunisie

- La Banque Nationale Agricole

- Monsieur Moncef Marouen

- Monsieur Karim Gharbi.

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 juillet 2020, enregistré à la recette des finances, Avenue de la Gare - Tunis, le 5 Août 2020, sous le n° 20703563 - quittance n°M035019, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises, sous le

n°202061744 en date du 10 août 2020, il a été décidé de renouveler le mandat de Monsieur Moncef Marouen, en qualité de Président Directeur Général, pour la durée de son mandat d'administrateur de trois ans, avec les mêmes pouvoirs qui lui ont été conférés.

2020401625SANB2

Transfert du siège social

De la SOCIETE MAXULA GESTION

S.A. au capital de 500 000,000 de dinars

Identifiant unique : N°1228214E

Siège social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez - Bloc B

1053 Les Berges du Lac

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration du 6 juillet 2020, enregistré à la recette des finances le Lac - Tunis, le 23 juillet 2020 sous le n°20703812, quittance n°M052986 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises à Tunis, le 10/8/2020 sous le n°202061612, il a été décidé du :

- Transfert du siège social de Maxula Gestion à Rue du Lac Léman, Centre Nawrez - Bloc B, 1053 Les Berges du Lac.

2020401629SANB2

FLORA PARK S.A

Société anonyme

Capital social : 3.787.000 Dinars

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - 1002 le Belvédère Tunis

Identifiant unique : 0381728D

Suivant un procès-verbal du Conseil d'administration en date du 26/6/2020 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène - 1082 Tunis le 10/8/2020 sous En°20803544, Qn°53167.

- Les administrateurs ont décidé de renouveler le mandat de M. Mohamed Ridha Ellouze en qualité de Président Directeur général pour une durée égale à son mandat d'administrateur.

Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 18/8/2020.

2020401639SANB2

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES "S.A.H"

Société anonyme

Au capital de 65.345,762 D.T

Siège social : 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique : 492586 Z/A/M/000

Affiliation CNSS : 187163/50

Assemblée générale ordinaire :

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26/6/2020 enregistré à la recette des finances Charguia - Tunis, le 8 juillet 2020 sous le n°0704407, Quittance n°M78493, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 20/7/2020 sous le n°202047760. Il a été décidé :

- Approbation des états financiers SAH ainsi que les états financiers consolidés pour l'exercice 2019 ;

- Affectation des résultats de l'exercice 2019;

- Quitus aux Administrateurs ;

- Approbation des conventions règlementées ;

- Attribution de jetons de présence ;

- Le renouvellement du mandat de l'administrateur ; La société EKuity capital, représentée par Monsieur Abdelbasset Ben Moussa, pour 03 années, soit les exercices 2020, 2021 et 2022 et nomination de monsieur Mohamed Amine Ben Malek et Monsieur Hammadi Mokdadi (représentant des actionnaires minoritaires), pour trois exercices, 2020, 2021 et 2022.

- Nomination de Monsieur Adel Grar en tant qu'administrateur indépendant pour une période de trois exercices, 2020, 2021 et 2022.

Assemblée générale extraordinaire :

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26/6/2020 enregistré à la recette des finances Charguia - Tunis, le 8 juillet 2020 sous le n°20704408, Quittance n°M78495, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 20/7/2020 sous le n°202047760, il a été décidé :

- La Modification du mode de direction de la société par la dissociation entre les fonctions du président du conseil d'administration et du Directeur Général ;

- Mise à jour corrélative des statuts;

Procès-verbal du Conseil d'administration :

Suivant procès-verbal du Conseil d'administration du 26/06/2020 enregistré à la recette des finances Charguia Tunis, le 8 juillet 2020 sous le n°20804408, quittance n°M78491, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 20/7/2020 sous le n°202047760, il a été décidé :

- La Nomination de Monsieur Mounir El Jaiez en tant que Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur ;

- La Nomination de Mme. Jalila Mezni en tant que Directrice Générale de la société, pour la durée de son mandat d'administrateur;

- Le renouvellement de la nomination des membres du comité permanent d'audit pour trois exercices, 2020, 2021 et 2022.

2020401655SANB2

«SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE MOHAMED V SA »

S.P.T MOHAMED V

Société anonyme

Capital social : 31.400.000 dinars

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Identifiant unique : 0982975L

Suivant un procès-verbal du conseil d'administration du 14/9/2018 enregistré à la recette des finances Avenue Habib Thameur - Tunis le 3/10/2018 sous le Qn°M68883 En°18703629 :

- Le Conseil d'administration a autorisé la Directrice Générale à contracter des crédits bancaires et à consentir les garanties nécessaires en couvertures du/ des crédits à contracter.

2020401660SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société LA TUNISIENNE DES CONSERVES ALIMENTAIRES "TUCAL"

S.A.R.L au capital de 20 000 000 DT

Route Mateur Km 8, Manouba-2010

MF : 0005540X

CNSS N° : 28774-62

Suivant P.V de l'A.G.E tenue le 22/7/2020, enregistré à la recette des finances de Oued Ellil en date du 27/7/2020 sous le n°20700962 quittance M030201 et dont deux copies ont été déposées au registre national des entreprises Manouba en date du 7/8/2020 sous le n°202061281, il a été décidé d'augmenter le capital social par apport en numéraire et par renonciation aux DPS, d'un montant de 2 000 000 DT. De ce fait, le capital social de la société passera à 20 000 000 DT.

2020T00760SRLB2

Cession de part

Par un acte sous seing privé du 12/12/2011 enregistré à la recette des finances de La Marsa le 17/12/2011 quittance n°101819 n° d'enregistrement 11707007 Mr Ezzedine Ben Mohamed Ben Jemeledine El Ouaer, titulaire de la CIN n°0029929 a vendu la nue propriété à Madame Jamila Bent Rabeh Ben Dhaoui El Khouladi, Epouse El Ouaer, titulaire de la CIN n°00322818 pour son compte et pour le compte des enfants mineurs Abderrahmene et Amna enfants de Ezzedine Ben Mohamed Jameledine El Ouaer et ce à raison de 50 % pour Madame Jamila et 50% à parts égales pour les enfants mineurs des parts revenant au vendeur de la société New Wave RC n°B15621200 le propriétaire garde l'usufruit.

2020R01915SRLB2

SOCIETE GROUPE 3B DE PROMOTION IMMOBILIERE

Société à responsabilité limitée

Au capital de 880 000 dinars

Siège social : Av. Taieb Mhiri Monastir

MF : 1269088T/P/M/000

CNSS : N°535374-31

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 10/8/2020 enregistré à la recette des finances de Monastir le 10/8/2020 enregistrement n°20803381 quittance n°M039654.

Les associés décident de renouveler les mandats de cogérants Messieurs Fourat Bhouri et Nouri Bhouri pour une durée de trois années, à compter de 10/8/2020.

Déposé au RNE le 18/08/2020.

2020S00831SRLB2

Liquidation

Suivant un PV daté du 10/8/2020 enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche sous le n°202063896 quittance n°M044026 il a été décidé de liquider la société.

Nom social : Sté ALAYA SHOES.

Siège social : 23 Av. Des Etats Unis d'Amérique 1002 Tunis Le Belvédère.

Capital social : 30.000DT.

Matricule fiscal n° : 1608844W/A/M/000.

Identifiant Unique : 1608844W.

Deux copies ont été déposées au greffe du Registre National des Entreprises sous le n°202063896 du 17/8/2020. Mr Mejri Faycel est nommé liquidateur.

2020401626SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Manzel Bourguiba le 11/8/2020 sous le n°20201379 quittance n°M038138 Mr Faouzi Ben Bechir Ouni demeurant à Rue Habib Bourguiba Matour a cédé à Mr Walid Ben Abdelaziz Arbi demeurant au nouveau quartier Manzel Bourguiba la totalité du fonds de commerce sis au 13 avenue Hadi Chakeur Manzel Bourguiba Bizerte exploité pour vendre les bijoux de tous métaux.

Toute opposition doit être adressée à Mr Walid Arbi au fonds de commerce sis au 13 Avenue Hadi Chakeur Manzel Bourguiba dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal «le Quotidien» du 15 août 2020.

2020T00759FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 9/8/2020 enregistré à la recette des finances El Menzah 6 le 18/8/2020 enregistrement n°20203780 quittance n°M075156 Mr Jamel Eddine Ben Jilani Ben Salah Baabou CIN n° 00719006 a vendu à Mr Ibrahim Ben Bechir Ben Ibrahim Bedoui CIN n°07055141 tout le fonds de commerce exploité pour tout genre de commerce sis à la résidence Rima magasin n°7 avenue Hédi Nouira 2037 Ennasr 2.

Toutes oppositions seront déposées chez l'acheteur à son domicile sis n°9 rue Ennarjess cité Les Jardins Nouvelle Médina Ben Arous pendant 20 jours de la date de sa parution au JORT.

Cette annonce sera déposée au journal Essahafa du 20/8/2020.

2020T00762FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date de 7/8/2020 enregistré à la recette des finances 18 Arbi Zarrouk Beja quittance n°M033607 enregistrement n°20103437, Mr Mahmoud Jouini a vendu à Mr Lamine Ben Youssef le fonds de commerce de vente des fruits secs sis à la rue 18 Janvier Béja moyennant le prix de 50 000.000 D.

Les oppositions seront reçues dans les 20 jours de la date de la publication légale entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du fonds cédé.

L'annonce de cette vente cédée est publiée au Journal Echourouk du 22/8/2020.

2020T00765FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 12 août 2020 et enregistré à la recette des finances de Mornague le

18 août 2020 sous le numéro de quittance M033519 et le numéro d'enregistrement 20201313 monsieur Ahmed Ben Amara Ben Salah Elkhairi vend la totalité du fonds de commerce situé à Sidi Fatthallah numéro 5 rue 9042 dont l'exploitation est un café à monsieur Saber Ben Mohamed Ben Abdallah Ben Hammadi.

Les oppositions seront faites au dit local entre les mains de l'acheteur dans un délai de 20 jours de la parution du présent avis au JORT.

Cette vente a été publiée au journal Echourouk du 22 août 2020.

2020T00767FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente enregistré à la recette des finances cité administrative Zaghouan le 15/7/2020 enregistrement n°20201657 quittance n°399 les héritiers du feu Hédi Ben Hamida Ben Ayed ont vendu leurs fonds de commerce sis à l'avenue de l'Indépendance n°51 Zaghouan exploité pour tous commerce à Mr Farouk Ben Habib Ghedir CIN 07737296.

Toutes les oppositions doivent être adressées chez l'acheteur à l'adresse du fonds sus indiqué dans un délai de 20 à partir de la Publication au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 15/8/2020.

2020T00773FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat de vente d'un fonds de commerce signé à la Municipalité de Raoued le 30 juin et 19 juillet et enregistré à la recette des finances Ariana sous le n°M20202719 reçu n°067910 Mohamed Nasri a vendu à Fahmi Ghorbel le fonds de commerce le 2ème à droite à gauche sis au 15 Rue Mondes France Ariana.

Les éventuelles oppositions doivent se faire chez Maître Jadlaoui Faycal 4 Rue Borj Bourguiba Tunis.

2020T00774FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat de vente d'un fonds de commerce signé à la Municipalité de Raoued le 30 juin et 19 juillet et enregistré à la recette des finances Ariana sous le n°M20202720 reçu n°067912 Mohamed Nasri a vendu à Fahmi Ghorbel le fonds de commerce le 3ème à droite à gauche sis au 15 Rue Mondes France Ariana les éventuelles oppositions doivent se faire chez Maître Jadlaoui Faycal 4 Rue Borj Bourguiba Tunis.

2020T00775FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé en date du 20/7/2020, enregistré à la recette des finances Menzel Temim, le 28/7/2020 sous le n°20201256, quittance n°36477 Mme Jannet Ben Attia épouse Sadak Ben Salem demeurant El Mida - Nabeul, a vendu à Mr. Mohamed Baroudi demeurant Om Dhouil - Mida village -Nabeul la totalité du fonds de commerce, sis Av.7 Novembre - El Mida-Nabeul, exploité dans l'activité d'un café de 1ère catégorie, connu sous l'enseigne «Café Abou Firas» identifiant unique 0516949/M.

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'avocat rédacteur de l'acte de vente Maître Ben Kahla Anis dont les études sont sises 49 Avenue Habib Bourguiba, Nabeul dans un délai de 20 jours de la date de la publication de la présente vente au J.O.R.T.

Cette vente a fait l'objet d'une publication au journal «Achourouk» du 13/8/2020 page 27.

2020T00778FCCC2

Renonciation à des parts indivises dans un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé en date du 8/11/2019, enregistré à la recette des finances Av. Taieb Mhiri -Nabeul le 18/11/2019 sous le n°19203860 quittance n°M095453, Mr. Saber Ben Amor a vendu la totalité du fonds de commerce, sis Av. Habib Thamer n°106 Nabeul, exploité comme restaurant, pizzeria, fast-food connu sous l'enseigne «106 FOOD» Identifiant unique : Z1555581 à Mr Tarek Ebrahimi et Mr Chokri Ebrahimi.

Selon acte de renonciation sous seing privé en date du 28/7/2020, enregistré à la recette des finances Av. Taieb Mhiri-Nabeul le 29/7/2020 sous le n°20201986.quittance n°M052472, Mr. Tarek Ebrahimi a renoncé à ses parts dans le dit fonds en faveur de Mr. Chokri Ebrahimi qui en devient seul propriétaire.

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'avocat rédacteur de l'acte Maître Ben Kahla Anis sis 49 Avenue Habib Bourguiba, Nabeul dans un délai de 20 jours de la date de la publication de la présente vente au J.O.R.T.

Cette vente a fait l'objet d'une publication au journal «Achourouk» du 12/8/2020 page 28.

2020T00779FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 24/7/2020 enregistré à la recette des finances de Menzel Temime en date du 27/7/2020 sous le n°20201247 Quittance n° M036190 Mr Sami Lazreg a cédé à Mr Houssine Mahdaoui la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux sis à avenue de l'Environnement Menzel Temime Nabeul. Toutes oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur au siège du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

2020T00780FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 15/6/2020 enregistré à la recette des finances de Korba en date du 26/6/2020 sous le n°20200880 Quittance n°M025028, Mr Houssine Mahdaoui a cédé à Mr Makrem Mathlouthi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux sis à avenue Habib Bourguiba Korba - Nabeul. Toutes oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur au siège du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

2020T00781FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Boumhel le 17/8/2020 (quittance n° M035410 ;enregistrement n°20201690) ;il appert que Lucina Marina Siderveska a vendu son fonds de commerce (café) sis à rue Alhouda n°9 cité Alassil Boumhel à Ibrahim Ben Ali Allegui.

Les créanciers doivent faire opposition entre les mains de l'acquéreur à cité et-tyayra Mornag - Ben Arous dans les 20 jours suivant la publication du présent avis au J.O.R.T.

- Le présent avis a paru dans le journal «La Presse» et le journal «Echourouk» du 26/8/2020.

2020R01905FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Manouba le 16/10/2018 quittance n°M051926, enregistrement 18202670. Mme Zaineb Rakik a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour tous type de commerce sise à Av. du Maghreb Arabe n°14 à Mr. Nejd Ben Othman.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains d'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans le journal Achourouk le 25/8/2020.

2020R01907FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 16/3/2020 enregistré à Kasserine le 16/3/2020 enregistré à la recette des finances de Kasserine le 16/3/2020 sous le numéro - MO24284- Jaraya Rayda vend à Mayara Hajji tous le fonds de commerce présenté en vente de (Produit médical paramédical et parapharmaceutique en détail) à l'avenue AP griri 3Rchid Jabari Kasserine avec tous les éléments corporels et incorporels l'acte de vente a été publié au journal Echourouk le 15/8/2020.

Toute opposition pourrait être prise chez maître Ayari Sadok avenue 4Rchid Jabari Kasserine dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2020R01909FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, en date du 7 Août 2020, enregistré à la recette des finances de Medjez el Beb, le 12 Août 2020, sous le n°M027931, n° de reçu 20201280, Monsieur Anis Elkhzami CIN n°09470795 en date du 5/02/2016 demeurant à Elheri, Medjez el beb, Béja, a cédé à Monsieur Jaafer Kacem CIN n°07536474 en date du 6/8/2019 demeurant à Sidi Medyen Béja, son fonds de commerce consistant en un restaurant sis à Iden au bord de la RN 5 liant Tunis à Medjez el beb.

Toutes oppositions peuvent être présentées au cabinet de Maître Ali Bornaz situé au 13 Rue Docteur Calmette Mutuelleville 1082 Tunis dans un délai de vingt (20) jours à compter de cette publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Essahafa» et «la Presse» du jeudi 20 Août 2020.

2020R01912FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de La Marsa le 9/7/2020 quittance n° 70174, enregistrement n°20202965 ; la société «Nada Import et Export» représentée par sa gérante mme Nabiha Bent Mohamed Ben Ali Mejri titulaire de la C.I.N n°00324805 a vendu à Mr Ahmed Ben Mohamed Ben Mohamed Hamdi le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels; sis au 52 rue Hédi Chaker La Marsa inscrit au registre national des entreprises sous le n°05437978.

Les oppositions seront recevables entre les mains de l'acheteur.

Cette annonce a été publiée dans le journal Le Quotidien du 25/8/2020.

2020R01916FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP légalisé en date de 6 et le 7 Août 2020 enregistré à la recette des finances de Trocadéro Sousse le 10/8/2020 sous le n°20201441 quittance n°M025911, Mohamed Mahdi Zamzam a vendu à Hassen Jegham la totalité du fonds de commerce non immatriculé au registre de commerce matricule fiscal n°000CN1556631/W et qui est exploité pour la production et la vente des gâteaux et glaces sis au 38 avenue Hsann Ben Said Khezama est Sousse avec tous ces éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront faites au lieu du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de cette publication.

Cet avis a été publié au Journal Echorouk le 13/8/2020.

2020S00829FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié de donation établi par les deux notaires Guizani Mahfoudh et Gzara Samia en date de 11 Août 2020 enregistré à la recette des finances de Jemmel le 18/8/2020 quittance n°M043416 Mr Taher Berfifa titulaire de la cin n°04043216 demeurant à rue Hsan Thami Jemmel Monastir cède au profit de son fils Berfifa Abderrazak demeurant à rue Hsan Thami Jemmel titulaire de la cin n°06847475 la totalité du fonds de commerce sis à Boulevard de l'Environnement Khnis avec tous ses éléments corporels et incorporels consistant au commerce. Les oppositions se font entre les mains de donataire au local du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la parution de cette annonce au JORT.

2020S00830FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances de Hammamet le 9/01/2020, sous n°20200114, quittance M004397. La société «Emna Marketing Plus» Sarl (I.Unique : 1542376C) dont le siège sis au complexe commercial Hôtel Laico Station Touristique Yesmine

Hammamet, représentée par sa gérante Mme Emna Farhat, titulaire de la CIN n°04068749, a vendu et cédé à la Société d'Exclusive de Commerce, Sarl en cours de constitution dont le siège sis au local n°4 Complexe commercial Hôtel Laico Station Touristique Yesmine Hammamet, représentée par son gérant Mr Abdallah Kasmaoui, titulaire de la CIN n°07579865, la totalité du fonds de commerce du local commercial destiné Commerce article d'artisanat, Tapis, prêt à porter sis au local n°4 Complexe commercial Hôtel Laico Station Touristique Yesmine Hammamet.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

2020S00832FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 18/6/2020, enregistré à la recette des finances Mansoura Kairouan en date du 19/6/2020, quittance M034079 enregistrement n°20200946, Amal Bent Mohamed Ben Sadok Barhoumi, titulaire de la CIN n°11954344, a vendu à Jamila Bent Mohamed Ben Ibrahim Methneni, titulaire de la CIN n°02039483, tout le fonds de commerce destiné à la vente des produits parfums et esthétiques en détail, situé à l'avenue Beit El Hekma Mansoura Kairouan, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne chez la vendeuse.

2020S00834FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date 18/8/2020, enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse en date du 19/8/2020, sous le n° d'enregistrement 20201489, quittance M026837, Madame Nessrine Bent Mokhtar Ghilouchi Epouse Anis Kerkni demeurant Rue du Paradis Khzema ouest Sousse titulaire de CIN n°06895279 a vendu à Ali Ben Ibrahim Yahyaoui, n° CIN 04405548 la totalité du fonds de commerce Inscrit au RNE sous le n°1413655/N et exploité dans le local sis à rue du Paradis Khzema ouest Sousse

Les oppositions doivent être faites auprès de la SCPA Bouraoui & Gahbiche siège social rue d'Algérie Sousse dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au JORT.

Le présent avis a été publié au quotidien «le Quotidien» du 20/8/2020.

2020S00835FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte soussigné privé en date du 23/7/2020 et enregistré à la recette des finances Enfidha le 4/8/2020 sous le n°20200819, quittance n°MO25805, Me Baya Essaiidi, CIN n°05538212, a vendu à Mr Essalaani Ben Moussa, CIN n°05546337, et Mme Faeza Aoun CIN n°07529109 et Mr Elmoez Elmansi, la totalité du trois quart du fonds de commerce exploité à tout commerce, situé à rue de la République Enfidha gouvernorat de Sousse.

Les oppositions doivent être faites à l'adresse du fonds de commerce.

2020S00836FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce en date du 20/7/2020, enregistré à la recette des finances de Ksar Héllal le 4/8/2020, sous n°20201054, quittance M039371, Mr Khlifa Ben Sassi Chouchene, titulaire de la CIN n°06779316 et demeurant à Rue Tahar Sfar Ksar Héllal a vendu et cédé à Mme Souhir Medimagh ép. Sanaa, titulaire de la CIN n°06856315) la totalité du fonds de commerce du local commercial destiné Café 1ère catégorie dénommé «Café Chich khan» (I.U : 1529195T) sis Av Habib Bourguiba Ksar Héllal.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

2020S00841FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce en date du 21/7/2020, enregistré à la recette des finances Trocadéro à Sousse le 28/7/2020, sous n°20201350, quittance n°M021746, Aida Guizani ép. Hassine Ben Boubaker, titulaire de la CIN n°17608688 et demeurant à 10 Rue Pérou - Cité Riadh Sousse a vendu et cédé à Said Ltifi, titulaire de la CIN n°12644206, la totalité du fonds de commerce du local commercial destiné vente produit alimentaire sis Cité El Ouroud - Av. Jalel Eddine Nakach n°50 Sahloul 2 Sousse.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

2020S00845FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé le 14/7/2020 ; enregistré à la recette des finances de Sousse Riadh sous le n°20201081, n° de quittance M034193, Mr Ben Jdida Faysal CIN 02925522 résident Messadin Sousse a vendu à Mr Hassen Khlifi CIN 08452551 résident à Riadh Sousse la totalité d'un fonds de commerce vente outils de couture situé à rue Sousse Riadh.

Un extrait de cet avis a été publié au journal Chourouk le 25/8/2020.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur au siège du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cet avis au JORT.

2020S00846FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé à la municipalité de Boumerdess le 18/8/2020 enregistré à la recette des finances de Boumerdess le 24/8/2020 (reçu n°M014350, n° d'enregistrement 20200324).

Mr Mohamed Haj Ahmed titulaire de la CIN n°03824778, demeurant à 3 Avenue Assed Ben Elfourat Boumerdess Mahdia, a vendu à Mme Hbiba Amor demeurant à 3 Avenue

Assed Ben Elfourat Boumerdess Mahdia, titulaire de la CIN n°03832724, la totalité du fonds de commerce exploité au local n°10 sis à l'ancienne cité commerciale Avenue Farhat Hached Boumardess Mahdia et ayant pour activité le commerce des chaussures.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteuse Hbiba Amor au siège du fonds de commerce, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien de 25/8/2020.

2020S00850FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé signé à la municipalité de Boumerdess le 18/8/2020 enregistré à la recette des finances de Boumerdess Mahdia le 24/8/2020 (reçu n°M014366, n° d'enregistrement 20200327).

Mr Mohamed Haj Ahmed titulaire de la CIN n°03824778, demeurant à 3 Avenue Assed Ben Elfourat Boumardess Mahdia, a vendu à Mr Sami Salah demeurant à Avenue Kaled Ben El Walid Boumardess Mahdia, titulaire de la CIN n°03953746, la totalité du fonds de commerce exploité au local n°7 sis à l'ancienne cité commerciale Avenue Farhat Hached Boumardess Mahdia et ayant pour activité le commerce des produits divers.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur Sami Salah au siège du fonds de commerce, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien de 25/8/2020.

2020S00851FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P, en date du 3/8/2020, enregistré à la recette des finances rue el Khawarizmi Kairouan le 4/8/2020 suivant quittance n°M048823, Mr Lotfi Ben Mohamed Ben Naoua a vendu la totalité du fonds de commerce «établissement El Amen» sis à lotissement rue Abi Zomaa el Balaoui Num 49, à Mr Mohamed Ben Ibrahim Baudon sis à Cité el bassatine awled farhan Kairouan.

Toute réclamation doit être présentée au près du Mr Lotfi Ben Mohamed Ben Naoua sis à lotissement rue Abi Zomaa el balaoui Num 49 Kairouan.

2020S00852FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 9 janvier 2020, enregistré à la recette des finances rue du 3 septembre 1934 à Sousse, sous le n°20201207 Quittance n°M038270, en date du 6 août 2020 :

La société à responsabilité limitée «H.B.K» identifiant unique 1558848W représentée par son gérant Monsieur Hamdi Belkhiria titulaire de la carte d'identité nationale n°09279458;

A vendu à :

La société à responsabilité limitée «Société Economie du Sahel» identifiant unique 0978360E représentée par son gérant Monsieur Najeh Belhaj Saâd titulaire de la carte d'identité nationale n°04167467, qui a accepté;

La totalité d'un fonds de commerce y compris ses éléments matériels et Immatériels, constitué par l'activité de fabrication d'enseignes lumineuses et la commercialisation en détail des produits de décoration, et exploité dans le local sis à la rue Docteur Chedly Bouzakoura route bretelle à Sousse en bail de la famille Ltaief représentée par son mandataire Monsieur Rachid ben Abdelmajid Ltaief en vertu d'un mandat enregistré à la recette des finances rue de l'indépendance à Sousse en date du 5/10/2009 sous le n°9803274.

Et ce pour exercer toute catégorie de commerce.

Toute opposition se fait entre les mains de Monsieur Najeh Belhaj Saad gérant de la Société Economie du Sahel au local objet du fonds de commerce sis à la rue Docteur Chedly Bouzakoura Immeuble Ltaief Bouhsina 5 à Sousse, et ce dans un délai de vingt jours à partir de la parution de cette annonce.

Note bien : Le présent avis a été publié au journal Le Quotidien du 22 août 2020 sous le n°IP22017072.

2020S00856FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 18/8/2020 enregistré à la recette des finances de Sidi Bouzid le 18/8/2020 quittance n°M056277 enregistrement n°20204400 rédigé par Maître Ben Jeddou Salwa, Avocate madame Molka Ben Mansour Khmakhem a vendu à Mr Nour Alsaid Ben Nayeb Aloui tout le fonds de commerce pour ventes des tissus et meubles cité au 29 rue Mhed Ali Sidi Bouzid.

Les éventuelles oppositions doivent être déposées chez l'avocat Salwa Ben Jedou qui a pour bureau Habib Bourguiba Sidi Bouzid dans un délai de 10 jours à partir de la date de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 20/8/2020.

2020X01056FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP daté du 20-7-2020 enregistré à la recette des finances Abou Kacem Chebbi Sfax le 20-7-2020 (Quittance n°M071031 n° d'enregistrement 20202002) Me. Ahlem Ayadi CIN 08832605 demeurant à 964 avenue Farhat Hached Sfax a vendu à Me Fouzia Baklouti CIN 05299243 demeurant à 12 Avenue Assamra ville antique Sfax tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité à la vente de nourriture (Restaurant RAYAN) au local municipal sis au nouveau souk n°117 Beb Jebli Sfax.

Toutes les oppositions sont admises auprès de l'Avocat Mounir Drira sise son bureau au 57 Avenue Habib Bourguiba Sfax dans un délai de 20 jours de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux Essabeh et Le Temps du 9/8/2020.

2020X01059FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé légalisé le 17/8/2020 et enregistré à la recette des finances Gremda le 18/8/2020 sous n° de quittance M057081, n° d'enregistrement 20201447, Nabil Abida a vendu à Sirine Elfehim la totalité du fonds de commerce destiné (Vente de Fruits sec en détail) au local situé à route Kayed Mhamed km 4 prés de ceinture.

Les oppositions peuvent être formulées entre les mains de Maître Mallek Sami sis Rue Abou Kacem Chebbi Imm Elissa centre bloc A 1er étage n°103 Sfax, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal «Echourouk» du 23/8/2020.

2020X01066FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suite au contrat sous seing privé daté du 5/8/2020 et enregistré à la recette des finances de Tataouine en date du 5/8/2620 n° d'enregistrement 20201143, quittance n°M049428, la Sté ESSAADA SARL enregistré au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique 0007952Y, sise rue Jilani Marzouki Tataouine, son représentant légal Mr Mohamed Dhib titulaire de la C.I.N n°05076028 la dite société a vendu la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Farhat Hached Tataouine destiné au commerce des produits alimentaires et produits de quincaillerie et des bouteilles de gaz domestique en gros à Mr Sadok Boubakri titulaire de la C.I.N n°06509381 délivrée à Tunis le 25/6/2019.

Les oppositions doivent être déposées à l'adresse du rédacteur de l'acte Maître Azak Fathi rue Musbah Jarbouaa Tataouine 3200.

Cette annonce a été publiée au "Echourouk" et "le Quotidien" le 20/8/2020.

2020X01067FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 30/7/2020 enregistré à la recette des finances de Djerba le 7/8/2020 sous quittance M059835 et numéro d'enregistrement 20202376 Asma Bent Béchir Ayad titulaire de C.I.N n°13444725 demeurant à Houmt Souk Djerba, a vendu la totalité du fonds de commerce lui appartenant destiné à une station de lavage sis au local situé à la route de l'Aéroport Houmt-Souk Djerba à Yakdhane Ben Mohamed Lahbib titulaire de C.I.N n°05064966 demeurant à Guechiine - Djerba.

Toutes les oppositions seront reçues au local où se trouve le fonds de commerce à la route de l'Aéroport Houmt-Souk Djerba dans les 20 jours de la date de la parution de cet extrait au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux «Essabah» et «Le temps» le 18/8/2020.

2020X01070FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 15/8/2020 et 17/8/2020, enregistré le 18/8/2020, quittance n°M036548, enregistrement n°202001681, les héritiers de Mr Ismail Tounsi : son épouse Sabah Chaabane, ses fils Omar Tounsi et Ghazi Tounsi et sa fille Mariem Tounsi ont vendu à Mr Mohamed Ayoub Tounsi la totalité du fonds de commerce sis à l'Avenue Commandant Béjaoui n°30 Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans la vente des fruits secs.

Toutes oppositions seront admises auprès de l'acheteur domicilié au lieu du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée au journal «Assabeh» du 20/8/2020.

2020X01075FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte ssp, en date du 6/8/2020 et enregistré à la recette des finances Ezzouhour en date du 11/8/2020 (enregistrement 20200879/quittance M033190), Mr Rochdi Ayari demeurant au 04 rue Saifaxe, a vendu à Mr Moncef Ben Rebei demeurant au 28 rue Elmantha Ezzouhour Tunis, tout le fonds de commerce sis au 28 rue Elmantha Ezzouhour Tunis (boucherie). Toute opposition doit être déclarée dans les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne auprès de l'acheteur.

Cet avis a été publié au journal Alchourouk, en date du 20 août 2020.

2020401627FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte de vente authentifié le 17 juillet 2020 enregistré à la recette des finances du Kef le 22 juillet 2020, quittance n°M022252, Mme Imen Bent Fathi Ben Mohamed Barbouche vend et cède à Mme Sonia Bent Souayah Ben Mohamed Ben Malik épouse Miled Jebali la totalité du fonds de commerce d'un point de vente des portables, des puces téléphoniques et des activités informatique sis cité Taieb Mhiri le Kef Ouest.

Les objections seront acceptées au local du fonds de commerce indiqué ci-dessus dans un délai de 20 jours de la date de la publication du présent texte au Journal Officiel de la République Tunisienne JORT.

Dont sa teneur est publié dans le journal quotidien Echourouk n°105852, le 25/7/2020, page 28.

2020401630FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte de donation en date du 6/8/2020 enregistré le 6/8/2020 à Grombalia quittance n°M018732 madame Mansour Hedia titulaire de la carte d'identité n°05111753 sise à cité el Mandra Grombalia a fait une donation à Madame Mansour Hasna C.I.N n°06260714 le fonds de commerce vente vêtement sise à la route de kanget Grombalia.

Les oppositions doivent parvenir dans les délais de vingt jours à partir de la date de la parution de cet avis au J.O.R.T entre les mains de l'acheteuse sis à rue kanget Grombalia

Annonce publiée le 18/8/2020 au journal la Presse en français et journal Essahafa en langue arabe.

2020401631FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte SSP de cession de fonds de commerce en date de 14/8/2020 enregistré à la recette des finances La Marsa le 17/8/2020 enregistrement n°20203825 Quittance n°M082296. Il a été convenu la cession du fonds de commerce appartenant à AFLOUK Monia, titulaire de la C.I.N n°06152517 en date du 01/3/2014 résidente au 28 rue Karbala cité El Khalil la Marsa Tunis ; à Bejaoui Maha, titulaire de la C.I.N n°15000882 en date du 25/5/2013 résidente à ardh Agha Bhar Lazreg la Marsa Tunis ; le fonds de commerce crée et exploité en tant que crèche, jardin d'enfants, garderie au local sis à 84 rue Mohammed Ali (rez-de-chaussée) La Marsa.

Toute opposition est attendue auprès de l'acheteur Bejaoui Maha à l'adresse du local sis à 84 rue Mohammed Ali (rez-de-chaussée) La Marsa.

Cette annonce a été publiée au journal «La presse» et au journal Assahafa «الصحافة» en date du 22/8/2020.

2020401637FCCC2

Donation du fonds de commerce

Suivant un contrat de donation consigné par maître Mihoubi Mabrouka notaire et maître Asma Seghaier en date du 30 septembre 2019 madame Chadhlya Talaâ épouse Tahar Ben Salah a donné tout le fonds de commerce nommé "Café El Waha" sis au 32, rue Cyrus le Grand Tunis enregistré au registre de commerce du tribunal de 1ère instance Ariana sous le n°A03214482011 exploité comme café 1ère catégorie et restaurant, à son fils Mohamed Amir Ben Tahar Ben Salah, Valeur de l'actif commercial estimé à cinq mille dinars, enregistré à la recette des finances cité Idari en date du 28/11/2019 Reçu n° M136141. Les oppositions seront adressées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours qui suivent la publication au J.O.R.T. Cette publication a été publiée au journal Echourouk le 26 octobre 2019.

2020401658FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p rédigé par Maître Mourad Sfaxi légalisé le 14/7/2020 enregistré à la recette des finances Borj Louzir le 17-7-2020 sous le n°20201463 Quittance M035352 Mr Yassine Ben Belgacem Rahmouni a vendu la totalité du fonds de commerce exploité à 170 Rue Mustapha Mohsan bloc B dépôt 2 avec tous ses éléments corporels et incorporels à la Société PERFECT LIGHTING (encours de constitutions) représentée par son gérant Monsieur Ibrahim Ben Belgacem Rahmouni.

Les oppositions doivent s'adresser dans les délais légaux entre les mains de l'Acheteur dans un délai de 20 jours à partir de la date de cette publication au JORT.

2020401661FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Etadhamen le 25/02/2020 sous le n°20200765 quittance n°021333 Monsieur Noureddine Jbeli ; domicilié à 3 rue 20039 cité Rafaha Mnihla Ariana, a vendu à Monsieur Ahmed Laabidi domicilié à 2 rue Imam Lbokhari Mnihla Ariana. La totalité du fonds de commerce Café situé à Avenue Bizerte K5 Mnihla 2094.

Cet avis a été publié à la page 4 journal le Temps du 7/3/2020.

Les oppositions au paiement du prix doivent être formelées au domicile du fonds de commerce domicilié à Avenue Bizerte Km5 Mnihla 2094 dans les 20 jours au plus tard suivant l'insertion de cet avis au Journal Officiel de République Tunisienne.

2020401662FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé daté du 19/8/2020 enregistré à la recette des finances de Menzeh 6, le 24/8/2020 (reçu n°076379 - enregistrement n°20203888) Mme Ahlem Ben Sayeb a vendu à Mr Ahmed Sallemi, la totalité du fonds de commerce sis au 25 bis avenue el ahed al jadid cité Ennaser 1.

Toute opposition doit être signifiée au cabinet de Maître Nedra Belal, Avocate au 70 Rue Kamel Atatürk 1er étage A2, Tunis, dans un délai de vingt jours à compter de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 27/8/2020.

2020401664FCCC2

Location gérance libre

Avis au public

Matricule fiscal : 221148Z/A/P/000

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 11/8/2020 et enregistré à la recette des finances de la Marsa en date du 12/8/2020 sous le n°20303768 Quittance n°81209 Mme Héla Ben Abaa a loué le fonds de commerce sis rez-de-chaussée Résidence l'Esplanade n°31 Avenue Habib Bourguiba la Marsa (vente des chaussures) à Monsieur Mehdi Ben Hamadi Ben Mahmoud Sahli pour cinq ans commençant le 10/8/2020 et finissant le 9/8/2025.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 19/8/2020.

2020T00761FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par contrat de location enregistré à la recette des finances du Palais des finances de Bizerte le 9/7/2020 sous n°20301221 Quittance n°M028844 Mr Mohamed Jemjii au nom de Anis Jemii selon procuration légalisée le 19/5/2020 a loué en gérance libre à Mr Houssem Azouzi titulaire de la carte d'identité n° 08975879 résident

à Faroua Louata Bizerte, la totalité du fonds de commerce sis à 56 Avenue Hassen Nouri Bizerte pour l'exercice de tout commerce pour une durée de deux années renouvelables à partir du 01/6/2020.

La publication de cet avis a eu lieu aux journaux le Quotidien et Echourouk le 16/8/2020.

2020T00766FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat écrit daté de février 2020 et enregistré à la recette des finances rue Al Jazira - Tunis sous le numéro 20300973 quittance n°M019968 daté le 18/5/2020, la - société AUDREY - SARL, représentée par son Gérant Mr Slim Menjour, titulaire de la CIN n°00539981 du 17/02/2015, a loué le fonds de commerce avec ses éléments réels et moraux qui se trouve dans un local commercial n°17B sise au 1er étage du centre commercial champion - Lafayette Tunis à la société HAPPY NAILS, M.F 1672093 R/A/M000, pour une durée de trois ans renouvelables avec tous ses éléments incorporels et ce pour y exercer exclusivement l'activité des soins et esthétique et commercial.

2020T00771FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte enregistré à la recette des finances de Bizerte le 23/6/2020 sous n° d'enregistrement 20302271 ; quittance n°037712 a été faite la location d'un fonds de commerce entre :

- Salha Bt Ali Bouchair Titulaire de CIN n°01452825 délivrée le 19/10/2018 et signe avec procuration Mr Mokhtar Ben Ali Ben Salah Romdhane titulaire de CIN n°01390944 délivrée le 29/4/2003, et Mme Chefia Moumni Gérante de la société RHA Confection SUARL MF : 1672382 Y/A/M

- Adresse : Beni Nefaa Bizerte

- Durée : 2 ans Renouvelables.

2020R01910FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Sousse le 8 juillet 2020 sous numéro 20301235 quittance n°M031906 Mr Marouen Zaabar loue à la Sté MANICURE BAR le fonds de commerce du local sis à 52 rue Hasan Ben Said - Khézema Ouest, Sousse exploité en tant que centre d'esthétique pour femme et vente produit de beauté.

2020S00848FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 4/8/2020 enregistré à la R.F de Sakiet Ezzit le 21/8/2020 quittance n°M042415 enregistrement n°20301161 Intissar el Aydi CIN 08787515 sise entrée Fehri n°13 Sakiet Eddayer Sfax a loué à Wided Jawadi CIN 08887785 sis à route Tunis km 16 cité Sidi Salah Sfax le F.C qui consiste en un fast-food sis à route de Tunis rue Habib Bourguiba Sakiet Ezzit Sfax identifiant unique n°1282592L.

Toute personne voulant faire opposition durant les 20 jours suivant l'insertion de cette annonce au J.O.R.T doivent s'adresser à madame Intissar Aydi à son adresse sus-indiquée où est déposée une copie légale du contrat de location.

Cette annonce a été publiée aux quotidiens el Sabah n°22807 et le Temps 15115 du 22/8/2020.

2020X01071FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suite au contrat de vente en date du 30/7/2020 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 30/7/2020 sous le numéro 20303110 quittance M046467 société Dahmen centre représentant légal Mr Dahmen Lotfi a loué à Mr Hamden Houssem tous les éléments corporels et incorporels du fonds de commerce en tant que salle de sports sis à Sidi Salem Bizerte.

2020401636FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Création d'un groupement de développement dans le secteur de l'agriculture Agricole

Suite à la demande de création d'un GDA en date du 14-02-2020.

Il a été crée un Groupement de Développement Agricole comme suit :

Délégation Galaa Snen

Dénomination : Khadra

- Zone d'activité : Félta

Siège social : Félta

Nom du président : Mohamed Elmi Boughanmi

Missions : La protection et l'équipement du périmètre d'intervention

- l'Accomplissement d'une manière générale de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérents.

2020T00768APSF1

Constitution d'un parti politique

Il a été créé conformément aux dispositions de l'article 10 du décret n°87 de 2011 du 24 septembre 2011 relatif à l'organisation des partis

politiques. Pour déposer la déclaration fondatrice du parti :

- Nom : Rassemblement de protecteurs de patrie

- Siège social : Route Mahdia km 2, résidence Al-Farsi, étage 3, appartement 3, Al-Bustan 3000, Sfax

Objectifs : Constitutionnel, civil, moderniste

Fondateurs :

- Mounir Al-Mahrasi : Président du parti

- Imad Bouzouitina : Vice-président du parti

- Amir Abdel-Maqsoud : Secrétaire général

- Walid Al-Yanqi : trésorier

- Raed Al-Mahrasi : directeur exécutif du parti

- Ahlam Akid : un membre en charge d'une femme.

2020R01876APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association des Volontaires pour le développement des Actions Municipales à Monastir

Objet : A caractère général

But : Contribution au développement des activités municipales

Siège : 65 Cité Essaada - Monastir 5000

N° Déclaration et date : RR301631845TN en date du 18/3/2020

Président : Mahmoud Chaabane

Secrétaire Général : Oussama Sekma.

Trésorier : Marwan Trimech.

2020S00666APSF1

Constitution d'une association

Conformément aux statuts de l'association dûment signé par les fondateurs, une association dénommée : «pour un avenir meilleur», son siège social est situé au boulevard de l'environnement Bouficha 4010 Sousse.

Les objectifs :

- Faire des activités environnementales.

- Contribuer au soutien de l'environnement et du bénévolat.

- Encourager l'investissement dans l'environnement et l'écotourisme.

Son président Mr Mhedhbi Ali, son secrétaire générale Mme Bouhlel Ahlem, et son trésorier Mr Mhedhbi Ezzedine.

2020S00839APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Club Wushu et Arts martiaux du Sahel

Objet : Sportive

But : Former et encadrer les jeunes dans le Sport de Wushu Kung Fu

Siège : Maison N°115 Rue Commandant Béjaoui - Cité Rayhane - Cité Ezzouhour - Sousse

Visa : N°32

Dépôt N° : 2495 en date du 11/8/2020

Président : Kamel Tayahi

Secrétaire Générale : Leila Rekik

Trésorière : Sassia Ben Salah.

2020S00857APSF1

Association de Techine pour la culture et le développement

Nom de l'association : Association de techine pour la culture et le développement.

Adresse : techine - Matmata - Gabès 6034

Objectifs : insuffler l'esprit de citoyenneté chez les jeunes et contribuer au développement de la région.

Le président : Hédi Sakli

Le secrétaire général : Mounir Talbi

Trésorier : Sadok Akrout.

2020X01069APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : ISLANDER KIDS ASSOSSIATION (IKA)

Siège social : centre commercial Intisar 2, premier étage, bureau numéro 23, 2091, El Menzah 5, Ariana

Objectifs :

1- Contribuer à la consécration et au développement des droits de l'enfant, en particulier des enfants des îles.

2- Introduire les lois et les accords internationaux relatifs aux îles et chercher à les activer afin de lever l'isolement de leurs habitants.

3- Contribuer à la préservation du patrimoine matériel et immatériel des îles, tout en mettant en évidence les spécificités qui y sont liées.

4- Contribuer à consacrer les principes des compétences de vie et de la citoyenneté aux enfants des îles.

Président : Souhail Dahmen

Secrétaire Général : Mohamed Amin Aouadi

Trésorière : Wiem Souissi.

2020401663APSF1

Homologation de résolutions

Tenue de l'assemblée générale et changement du bureau du syndic

des copropriétaires résidence Néapolis (Cité el Wafa) Nabeul

Suivant le PV de l'assemblée générale des copropriétaires résidence Néapolis 26/7/2020 enregistré à la recette des finances avenue Taieb Mhiri Nabeul le 4/8/2020 sous le n°20001250 quittance n°M053205, il a été validé les rapports moral et financier de l'ancien bureau syndical, et la constitution du nouveau bureau.

Suivant le PV de réunion du nouveau bureau syndical le 9/8/2020 enregistré à la recette des finances avenue Taieb Mhiri Nabeul le 10/8/2020 sous le n°20702088 quittance n°M054020, le nouveau bureau et constitué comme suit :

- Président : Tawfik Trabelsi

- Secrétaire général : Wissem El Biir

- Trésorier : Anis Chamseddine

- Trésorier adjoint : Abdelkrim Taamalli

- Vice-Président : Dhiaeddine Guesmi

- Membre : Labidi Hamdi

- Membre : Nesrine Chahata

- Membre : Eleuch Oussama.

2020R01914APSF2

Election du nouveau comité du «syndicat des copropriétaires de la résidence

Diamond Beach - Hergla»

Se référant au procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat tenue le 25 juillet 2020 dont copie est déposée à la municipalité de Hergla le 18-8-2020 et enregistrée à la recette des finances sous le n° 20702027 en date du 18-8-2020, le nouveau comité du syndicat est ainsi composé :

Président : Hassen Bouslama.

Trésorier : Youssef Marouani.

2020S00828APSF2

Avis

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du syndicat des copropriétaires de la résidence THE DUNES GOLF & SPA RESORT rédigé par Maître Kamel Ben Mansour, sous le n°231/2020 le 5 Août 2020, il a été approuvé les points suivants :

- Approbation de la charte de location.

- Approbation de la modification de l'article 5 du règlement de copropriété.

- Approbation d'entamer les procédures judiciaires pour le recouvrement des charges de copropriétés impayées à partir du mois de septembre 2022.

- Approbation de la date de la réunion de l'assemblée générale ordinaire la première semaine du mois d'Août 2020.

2020S00838APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

JURISAFFAIRES : AVOCATS & CONSEILS

Maître Mohamed Slim Bouderbala

71 256 751

Partie poursuivante : TUNISIAN Saudi Bank (ex : STUSID BANK)/ société anonyme au capital de cent millions de dinars, en la personne de son représentant légal, RC : B16641997, siège social au 32 Rue Hédi Karray - 1082 Tunis - C B 20 - 1002 Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Slim Bouderbala avocat à la cour de cassation de la société Jurisaffaires avocats et conseils (MF: 1303354 Q) 45 Rue Ali Darghouth Tunis.

Partie saisie : Abir Sellami, Tunisienne, CIN 05449372 élisant domicile au n°01 Rue de la noblesse Marsa ouest Tunis.

Désignation des parts indivises objet de la saisie : la totalité des 836 parts appartenant à la partie saisie dans l'immeuble objet du titre foncier 57531 Tunis dénommé «ESSADA» situé à l'angle de la rue de la persévérance et de la noblesse à la Marsa.

L'immeuble est constitué d'une parcelle de terrain rectangulaire ayant une façade située à l'ouest donnant sur la rue de la noblesse et portant le n°01 sur lequel est bâtit une villa à vocation d'habitation composée d'une cave d'un rez-de-jardin et d'un rez-de-chaussée.

La cave est d'une superficie de 119 mètres carrés dont l'accès se fait du rez-de-jardin par le biais d'escalier composée d'une salle d'un hall et d'une cuisine.

Le rez-de-jardin ouvre directement sur le salon la cuisine et un couloir menant à deux chambres à coucher et une salle d'eau d'une superficie totale de 119 mètres carrés.

Le rez-de-chaussée possède une entrée ouest dont l'accès se fait par le jardin il ouvre directement sur un compartiment est composé (côté droit) d'un salon d'un couloir d'une chambre une salle d'eau et un WC, ce compartiment mène (côté gauche) par le biais d'escalier vers un salon une chambre et une salle d'eau il est longé à sa droite par un couloir et un hall composé d'une salle d'eau et trois chambres. La superficie totale du rez-de-chaussée est de 257 mètres carrés.

La villa dispose d'un garage d'une superficie de 32 mètres carrés.

La villa est construite suivant les règles de construction : fondations, fouilles, ossature porteuse ... les mûrs extérieurs en briques double les cloisons en briques 0.10 cm le parterre en grès le plafond en béton armé la menuiserie en bois et elle est relié au réseau de l'eau courante et de l'électricité. L'état général de la villa est moyen.

Mise à prix : Un million trois cent trente et un mille et cinq cent cinquante dinars.

Date de l'adjudication : Mardi 29.9.2020 à partir de 9 heure devant la chambre des criées du TPI de Tunis.

Conditions de visite de l'immeuble : chaque jour sans restrictions ou conditions.

2020T00777VEPA1

Vente aux enchères publiques à la suite d'une saisie immobilière

Poursuivant :

Mohamed Ali Rhibi C.I.N 0010865302 Rue Korbous Le Kram Nord Tunis.

Avocat poursuivant :

Etude Maître Chabbi Kamel Avocat à la cour de cassation Avenue TaeibMhiri résidence forum Bloc B 3ème étage Ariana MF n°0863309S/P/000.

Partie poursuivie :

Ferjani Abidi C.I.N 00108653 06 Rue Abou Taieb Moutanabi Le Kram Nord Tunis.

Titre exécutoire :

Désignation de l'immeuble saisi :

Immeuble objet du titre foncier n° F n°124913 Tunis nommé Gabriel 2 d'une superficie totale de 200 m² soit 200 indivis à la limite des parties revenant au poursuivant et sis à 06 Rue Abou Taieb Moutanabi Le Kram Nord Tunis, sur lequel est édifié un local à usage d'habitation de 2 étages la partie avant c.a.d la façade n'est pas concernée par cette vente, la partie arrière visée incluse une petite maison style américain sur une superficie d'environ 100 m² le 1er étage de 102 m² se compose d'un salon de 2 chambres et d'une SB et S. d'eau le 1er étage est d'une superficie couverte de 120 m² se compose de 2 chambres à coucher, d'un salon d'une SB et S. d'eau et un séchoir.

La mise à prix :

Est fixé à 179.450,000 DT outre les frais et honoraires qui seront déclarés le jour de l'audience.

Date d'audience :

Le 22/9/2020 à partir de 9h du matin et suivant, par devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tunis.

Visite du lieu :

Peut se faire à tout moment pendant la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'Avocat de poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis.

2020R01906VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah 5 Ariana

Tél/Fax : 71.351.773/98.314.410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RC à Tunis sous le n°182331996, Représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nuira.

En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) La débitrice principale :

1) SOCIETE ULYSSE PETROLIUM ENGEGNEERING ; SARL, Siège : Résidence Palais du Golfe Bloc D App 6 Rue Lac Mâlaren Les Berges du Lac Tunis. RC Tunis : 243532005 B / représentée par son gérant.

3) M. Hichem Dahane CIN 01657529 demeurant rue Mongi Slim Nabeul.

4) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 Rue Aberrahman Ibn Aouef Menzah 5 Ariana.

5) L'immeuble mis en vente : Un terrain agricole objet T.F 533278 Nabeul situé à Somaa délégation de Beni Khiar Gouvernorat de Nabeul de 1 H 96 Ares 35 Centiares.

6) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 166.897.500 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

7) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Nabeul le lundi 5 octobre 2020 à 9 h du matin.

- L'immeuble peut être visité chaque jour.

2020R01918VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah 5 Ariana

Tél/Fax : 71.351.773/98.314.410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RC à Tunis sous le n°182331996, Représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nuira.

En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) La débitrice principale : 1) SOCIETE ULYSSE PETROLIUM ENGEGNEERING ; SARL, Siège : Résidence Palais du Golfe Bloc D App 6 Rue Lac Mâlaren Les Berges du Lac Tunis. RC Tunis : 243532005 B / représentée par son gérant.

3) M. Hichem Dahane CIN 01657529 demeurant rue Mongi Slim Nabeul.

4) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 Rue Aberrahman Ibn Aouef Menzah 5 Ariana.

5) L'immeuble mis en vente : Un terrain agricole objet T.F 533279 Nabeul situé à Somaa délégation de Beni Khiar Gouvernorat de Nabeul de 300 arbres d'olives et arbres fruitiers d'une superficie de 40421 m²

6) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 342.048.500 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

7) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Nabeul le lundi 5 octobre 2020 à 9 h du matin.

- L'immeuble peut être visité chaque jour.

2020R01919VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah 5 Ariana

Tél/Fax : 71.351.773/98.314.410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RC à Tunis sous le n°182331996, Représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nuira.

En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) La débitrice principale : 1) SOCIETE ULYSSE PETROLIUM ENGEGNEERING ; SARL, Siège : Résidence Palais du Golfe Bloc D App 6 Rue Lac Mâlaren Les Berges du Lac Tunis. RC Tunis : 243532005 B / représentée par son gérant.

3) M. Hichem Dahane CIN 01657529 demeurant rue Mongi Slim Nabeul.

4) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 Rue Aberrahman Ibn Aouef Menzah 5 Ariana.

5) L'immeuble mis en vente : Un terrain agricole objet T.F 533282 Nabeul situé à Somaa délégation de Beni Khiar gouvernorat de Nabeul planté d'arbres d'olives et arbres fruitiers et les légumes d'une superficie de 33091 m².

6) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 281.273.500 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

7) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Nabeul le lundi 5 octobre 2020 à 9 h du matin.

- L'immeuble peut être visité chaque jour.

2020R01920VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah 5 Ariana

Tél/Fax : 71.351.773/98.314.410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RC à Tunis sous le n°182331996, Représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nuira.

En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) Le débiteur principal : M. Ridha Ben Taieb El Fen. CIN 01829579 demeurant avenue Habib Bourguiba Maamoura - Nabeul

3) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 Rue Aberrahman Ibn Aouef Menzah 5 Ariana.

4) L'immeuble mise en vente : Parts indivises objet T.F 590774 Nabeul situé à Maamoura délégation de Beni Khiar Gouvernorat de Nabeul - terrain nu de 193 m² après déduction de la surface globale du terrain de 170 m² pour la création d'une route selon le nouveau plan d'aménagement de la ville de Maamoura.

5) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 189.123 ;000 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

6) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Nabeul le lundi 5 octobre 2020 à 9 h du matin.

- L'immeuble peut être visité chaque jour.

2020R01921VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Après diminution de 40 %

Il sera procédé le mardi 22/9/2020 à 9 h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse 2, la vente du terrain ci-après :

Le créancier : Banque Internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, élection domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Le débiteur saisi : Atef Ben Abdlahmid Boukadida, Gérant de Société, CIN n°05503952, demeurant à el Kharrouba Mrezgua - Nabeul.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, MF : 342080S sis à la rue du docteur Calmette - Sousse.

Terrain mis en vente : les 2589,501 parts indivises revenant au débiteur dans le titre foncier 31543 Sousse, divisé en 10358 parts, composé des parcelles n°875 et 876 et dont la superficie totale est de 10358 m², situé à délégation Kalaa Sghira gouvernorat de Sousse.

Ces parts indivises sont la propriété du débiteur saisi immatriculées; à Sousse vol 402 n°254 en date du 20/12/2006, et représentant effectivement selon l'expertise un terrain agricole arbre d'oliviers, non loin de constructions équipées d'électricité et d'eau potable.

Mise à prix après diminution de 40 % : Quarante six mille six cent onze dinars (46.611 ,000 DT), en plus des charges déjà tarifiées par le tribunal, à 2534,272 DT à l'audience précédente, et les charges qui seront tarifiées le jour de la présente adjudication.

La visite de l'immeuble : se fait chaque jour au temps du travail.

Observation : Pour la communication du cahier des charges. Contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse 2 situé à Sahloul - Sousse ou

l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2020S00827VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Partie poursuivante : Banque tuniso-libyenne, Rne B197871996, siège social immeuble BTL boulevard de la terre centre urbain Nord Tunis.

La partie poursuivie : Zied Charfeddine, demeure Ksibet el Medyouni.

Avocat poursuivant : Maître Boussemma Faker, avocat à la cour de cassation dont le siège est à l'avenue de la République Teboulba.

L'immeuble saisi : les 2 parcelles n°14 et 15 à Boumerdès rue Mahdia la première parcelle n°14 est de surface 472 m² et la deuxième de 450 m².

Ladite propriété est nantie à la banque poursuite.

Mise à prix : Telle que arrêtée par l'expert judiciaire Mouheddine Korbi nommé suivant l'ordonnance sur requête n°51159 émise par le tribunal de première instance de Monastir le 16/8/2018 est fixée à 94 400.000 dinars" pour la parcelle n°14 est de "103 500.000 Dinars" pour la parcelle n°15 outre les frais d'exécution et d'adjudication fixés par le tribunal.

Date de l'adjudication : le mercredi 28/9/2020 à partir de neuf heures à la salle d'audience réservée aux adjudications immobilières du tribunal de première instance de Mahdia.

Visite de bien à vendre : tous les jours, et il est possible de consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Mahdia ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

Les enchères se font par l'intermédiaire d'avocats et pour y participer il faut se prévaloir de la consignation du tiers du prix introductif à la caisse de dépôt et de consignation ou de la production d'un chèque certifié ou d'une garantie bancaire Irrévocable du même montant.

Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir obtenu l'autorisation du gouverneur de la région.

2020S00833VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la Société générale de recouvrement des créances, S.A. inscrite au registre de commerce de Tunis sous le n°B117372002 représentée par son représentant légal demeurant au siège social sis 67 Avenue Alain Savary Tunis.

Partie saisie : Ali Gholli demeurant à Hammam Sousse CIN n°2812133.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité de titre foncier n°56721 Sousse d'une superficie de 1776 m² et sis à sod kebli à Sidi Bouali sur la quelle est édifiée une usine et dépôt.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 170 676 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le mardi 22/09/2020 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance des Sousse 2.

Conditions de visite de l'Immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2020S00844VEPA1

Vente d'un fonds de commerce après rabais de 10%

Maître Abid Nizar

Huissier de justice

Rue des Jasmins Imm Soprillam Bureau n°106 Sousse

Tel : 73 202 501

Fax : 73 202 502

MF : 646240C/A/P/000

Créancier demandeur de poursuite : Najwa Bent Mohamed Habib Atigue, non inscrite au Registre National des Entreprises, Titulaire de la CIN n°05532665, demeurant au 11, Rue Bechir Bouraoui - Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Amel Dhaouii avocate demeurant à Rue 22 Janvier Imm ESSAADA Sousse.

Débiteur saisi : Ecole Primaire Privée «KID'S PARADI» SARL, Inscrite au Registre National des Entreprises sous le n°14039558, demeurant à : Rue Moez Ibn Badis Imm zayatine Khezama ouest - Sousse.

Titre exécution : - expédition exécutoire n°62029 de jugement de la cour de 1ère instance de Sousse du 4/6/2018 ordonnant la vente de fonds de commerce sis à Rue Moez Ibn Badis Imm zayatine Khezama ouest - Sousse.

- Ordonnance sur requête n°85183 du 13/5/2019.

Le fonds de commerce objet de la vente : C'est un fonds pour le commerce d'une ECOLE PRIMAIRE PRIVEE CRECHE ET JARDIN D'ENFANTS connue sous le nom «KID'S PARADI» revenant à la propriété de la débitrice avec tous ses éléments qui consiste en ce qui suit :

Les éléments incorporels : la clientèle l'achalandage le droit au bail l'enregistrement inscrite au Registre National des Entreprises sous le n°1403955S.

Les éléments corporels : ensemble de biens utilisés dans le fonds cité au cahier de charge.

Mise à prix rabaissée de 10% : quatre vingt quatre mille quatre vingt douze dinars et 400 millimes (84.092d400).

- Les éléments corporels : 68.940d000.

- Les éléments incorporels : 15.152d400.

Les frais : les frais de vente sont à la charge de l'acheteur.

Date et lieu de vente : le 23/9/2020 à partir de 10h du matin au siège du fonds de commerce sis à Rue Moez Ibn Badis Imm zayatine Khezama ouest - Sousse.

Toute personne peut visiter le fonds et consulter le cahier de charges auprès de huissier de justice durant la semaine.

La visite du fonds : Pour toute personne voulant participer à la vente doit consigner 10% du prix suivant un chèque certifié ou en espèce de Huissier de justice.

L'adjudication ne sera prononcée que lors de paiement du prix et des frais suivant un chèque certifié ou en espèce.

2020S00847VEPA1

Vente aux enchères

Cabinet Maître Mohamed Kemicha

Avocat à la cour de cassation

Rue Soukaina Bent Al Hussain

Kairouan

Tel : 77 23 85 01

Fax : 77 23 82 13

Le mercredi trente septembre deux milles vingt (30/9/2020) et à partir de neuf heures du matin et à la chambre des criées près le tribunal de première instance de Monastir, aura lieu l'adjudication de l'immeuble désigné en dessous selon les conditions suivantes :

Partie créancière saisissante : Le Receveur des Finances de Hajeb Laayoun entant que comptable public et charger de recouvrement des créances publiques, sis à Hajeb Laayoun, ayant élu domicile à l'Etude de Maître Mohamed Kemicha, avocat à la cour de cassation, sise à Rue Taieb Mehiri N°01 - Kairouan.

Partie débitrice saisie : Mr Mustafa Ben Belgacem Ben Mohamed, directeur dans une société titulaire de la CIN n°07547265, demeurant Cité AFH, délégation Hajeb Laayoun, Gouvernourat de Kairouan.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Kemicha, avocat à la cour de cassation, cabinet sis à Rue Taieb Mehiri n°01 - Kairouan - identifiant fiscal n°000/P/A/765060N.

Immeuble mis en vente : 310 parts à l'indivision correspondante à 310 mètres carrés du total initial de 6928 parts du titre foncier n°53438 Monastir qui consiste à un terrain nu à caractère d'habitation dite "Assalam" sis à Khniss, délégation et gouvernorat de Monastir.

Mise à prix : La valeur de ce bien immobilier objet de l'adjudication est estimée à quatre-vingt-six mille et huit cent dinars (86.800,000 ds).

Visite de l'immeuble : Le bien immobilier peut être visité en temps administratif.

Pour plus d'informations, contactez l'étude de l'avocat poursuivant Maître Mohamed Kemicha, à Rue Taieb Mehiri n°01 - Kairouan, ou le greffe du tribunal de première instance de Monastir, où il est déposé le cahier des charges, la surenchère ne peut être faite qu'à travers un avocat et toute personne souhaitant acheter doit mettre en caution le tiers du prix d'ouverture, ou fournir un chèque bancaire certifié ou une garantie bancaire.

2020S00853VEPA1

Vente aux enchères publiques

Les créanciers saisissants : Les héritiers de feu Mahmoud Mansouri à savoir :

* SA veuve Haddi Hajjaji et ses enfants majeurs, Najwa, Souad, Khadija, Mongi, Jalloul, Radhia et Mouldi, représentés par Maître Lotfi Meherzi, étude à rue Aboul Kacem Chebbi à Kairouan, identifiant fiscal : 632223/D.

Les débiteurs saisis : Les héritiers de feu Ali Idoudi à savoir :

1/ Sa veuve Fatma Saidani, carte d'identité n°02003306 et ses enfants majeurs, 2/ Taieb, carte d'identité n°07615511, 3/ Rim, carte d'Identité n°07672081, 4/ Rahma, carte d'identité n°07701540, 5/ Fahima, carte d'identité n°07701541, 6/ Dhahbia Mansouri, carte d'identité n°07518980 agissant pour le nom de ses enfants mineurs : Hadhil, Assil et Ahmed fils de Nidhal Ben Ali Idoudi, domiciliés à 31 rue Aboul Kacam Chebbi à Haffouz, 7/ Najet Bent Mohamed Manaa Achouri, carte d'identité n°0203306 veuve de Khairallah Idoudi, domiciliée à Douar Akermia El Messaid, El Ala.

L'avocat poursuivant : Maître Lotfi Meherzi, avocat à la cour de cassation, étude à rue Abou el Kacem Chebbi à Kairouan - Identifiant fiscal 632223/D.

Le bien immobilier objet de la saisie :

1/ Un total de 23 parts en indivision à la propriété des requis du morcellement de l'entier de titre foncier 21370 Kairouan jusqu'à 1006 parts, sis à Haffouz de Gouvernorat de Kairouan.

2/ Un total de 237 parts objet du titre foncier 48680 Kairouan, sis à Haffouz de Kairouan.

Les parts saisies pour les deux titres fonciers (21370 Kairouan et 48680 Kairouan) consistant en :

Le bâtiment de superficie 260 m² bâti sur les deux parcelles n°1 de superficie de 237 m² qui représentée l'entier de la parcelle n°2, objet du titre foncier 48680 Kairouan et la parcelle n°2 de superficie de 23 m² qui représente les parties en indivision de la parcelle n°3 objet du titre foncier 21370 Kairouan du bâtiment sur l'ancienne avenue 7 Novembre à Haffouz de Kairouan.

Le bâtiment se compose de :

Rez-de-chaussée : entièrement construit, utilisé comme espace commercial de superficie de 250 m², sans tenir compte de l'escalier, en location à un tiers, surmonté de trois étages, pas complètement construits, destinés à la construction.

Premier étage : se compose de deux appartements, le premier de superficie couverte de 116 m² et une superficie non couverte de 27 m², avec une superficie totale de 143 m² et le deuxième de 129 m²,

Deuxième étage : se compose de deux appartements, le premier de superficie de 116 m² et le deuxième de superficie 129 m².

Troisième étage : se compose de quatre appartements, le premier de superficie de 46 m², le deuxième de superficie 74 m², le troisième de superficie 56 m² et le quatrième de superficie 70 m².

La mise à prix : Le prix est fixé à six cent trente six mille dix dinars (636010 dinars) selon l'estimation de l'expert Abderrazak Trad en date du 7/5/2020.

Date de l'adjudication et le tribunal devant lequel l'adjudication aura lieu :

L'adjudication aura lieu le lundi 28/9/2020 à la direction des ventes immobilières du tribunal de 1ère instance de Kairouan à partir de huit heures trente.

Visite : Le bien immobilier peut être visité tous les jours de la semaine.

Pour plus d'information, contactez l'étude de Maître Lotfi Meherzi, avocat à Kairouan pendant les heures de travail administratives.

2020S00854VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, société anonyme, enregistrée au registre de commerce sous le n°B187881996, ayant son siège social au 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, avenue la Liberté Sfax.

Débiteur saisi :

1/ Jerbi Olfa épouse Khiari, demeurant à route l'Afrane Km 2 rue 413 n°13 Sfax 3003, titulaire de la CIN n°05295509.

2/ Khiari Ameur, demeurant à route l'Afrane Km 2 rue 413 n°13 Sfax 3003, titulaire de la CIN n°01118023.

3/ Khiari Nizar, demeurant à route l'Afrane Km 2 rue 413 n°13 Sfax 3003, titulaire de la CIN n°08841355.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour d'appel, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n°42 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit d'une nouvelle villa sis entre route Gremda et l'Afrane km 5.5 Sfax, d'une superficie couverte de 168 m² sur un terrain de 989 m², Elle se compose d'un salon, séjour, 4 chambres, couloir, les toits en staff, cuisine bien équipée, les portes sont en bois, les fenêtres en aluminium et michlerre, deux toilettes, deux garages non couverts, entourés de plusieurs maisons qui sont occupées, prés des locaux commerciaux et administratifs. Elle est équipée de l'électricité et de l'eau. Par le Nord rue Taher Kamoun d'où l'entrée, Est héritiers Ibn Mabrouk, ouest, Mezgani, au coin Chebbi Abderrazek.

Mise à prix : Deux cent soixante dix mille dinars (270.000,000 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis à 4 rue Aloulou Ahmad prés de la CNSS Sfax, le mercredi 23 septembre 2020 (23/9/2020) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage n°5, Sfax et ce aux mêmes horaires.

2020X01055VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Mahdi Iouati

Avocat

Rue Ahmed Sekilli Imm Khalij App 101 Sfax

Tel/Fax : 70 032 360

MF : 13650611W/A/P/000

Le poursuivant : Mohamed Chabchoub, gérant de société, titulaire de la CIN n°01093256 demeurant à route Gabès km 9 Sfax, son domicile à l'étude de son avocat Maître Mahdi Louati, rue Ahmed Sekilli imm Khalil app 101 Sfax.

Le saisi : Ali Aloulou (débiteur), gérant de société, titulaire de la CIN n°05258371, demeurant à route Menzel Chaker km 2.5 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mahdi Louati, avocat, rue Ahmed Sekilli imm Khalil app 101 Sfax.

Immeuble saisi et mis en vente : suite à une saisie immobilière faite par maître Norhene Haj Taieb huissier de justice sous le n°6392 le 3/3/2020 sur toute la propriété non enregistrée ouvre sur le nord donnant sur la rue Al-Tabari, rue Al-Hasairi, est bordée par le sud de Mohamed Aloulou, à l'est badr Aloulou, et à l'ouest Taoufik Aloulou et nord une approche de 10 m de large, c'est une villa rez-de-chaussée d'une superficie totale d'environ 300 m constituée d'un salon ouvert sur un salon pavé d'un excellent marbre, avec le début des escaliers en marbre qui vont directement sur le toit de la maison et comprend également 3 chambres pavées de glaçure ordinaire et à droite de l'entrée principale de la maison il y a une salle de douche carrelée de marbre avec un jakosie circulaire blanc et des toilettes. Il contient également une chambre privée pour le couple, pavée de marbre, avec douche et toilettes, une porte donnant sur une véranda tribale,

un jardin tribal d'environ 18 mètres, lumineux vers l'ouest : du côté tribal, et d'une largeur de 6 mètres, une façade creuse et un carré creux rectangulaire, d'une longueur de 36 m. Une largeur de 1.5 mètres, lumineuse à l'ouest, et il y a aussi un géomètre avec un jardin sur le côté ouest de la boutique, la longueur d'environ 11 mètres, un creux, et une largeur d'environ 1,5 mètres, à l'est de l'ouest. Tel quel ou à droite de l'entrée de la maison se trouve une toilette d'environ 2 m de long et 1.5 m de large, et il y a un entrepôt ouest d'environ 9 m de long et 4 m de large pavé avec un comptoir de bar ouvrant avec une porte électrique et un blazer préparé comme la cuisine de la maison. La maison est équipée d'un chauffage central et d'une lumière Electrique et eau potable.

Mise à prix : tout le saisi est fixé à huit cent cinquante quatre mille et huit cent soixante dinars (854.860.000) terre et construction auxquels s'ajoutent les frais fixés qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : Aura lieu le mercredi le 30/9/2020 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du tribunal de première instance de Sfax2, sise Zone 3 rue 4 Ahmed Sekilli à coté de la filiale de caisse nationale de sécurité sociale.

Visite de l'immeuble : la visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix est 284.953. 333dt par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

2020X01058VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Abraham Ben Youssef Hay Ben Ibrahem Noomen commerçant, CIN 08641219 demeurant à Sweni Djerba Médenine.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «Ahmed» objet du TF n°9130 Médenine consistant en la parcelle n°280 cadastre Midoun X 1 sis à la région de Midoun délégation Djerba Midoun et précisément à la zone touristique Midoun et à proximité de quelques maisons, l'électricité, l'eau potable, réseau téléphonique et au bord d'une route d'une contenance de 888 m² divisé en 3 parcelles n°2, 3 et 5.

La parcelle n°2 consistant en un terrain contenant des oliviers d'une contenance de 446 m² délimité du coté sud est par une limite ensuite la parcelle n°3, du coté sud ouest par une clôture de la parcelle n°282, du coté nord est par une limite puis un terrain qui appartient à la municipalité de Midoun et du coté nord ouest par une limite ensuite un terrain qui appartient à Ali Ben Hriz et Nizar Abdeljawed.

La parcelle n°3 consistant en un terrain nu d'une contenance de 437m² délimité du coté sud est par une limite ensuite un terrain qui appartient au tiers, du coté sud ouest par une clôture puis un terrain qui appartient au tiers, du coté nord est par une limite puis un terrain qui appartient à la municipalité de Midoun et du coté nord ouest par une limite puis la parcelle n°2.

La parcelle n°5 consistant en un terrain nu d'une contenance de 5m² délimité du coté est par une limite ensuite un terrain qui appartient à la municipalité de Midoun, du coté sud ouest par une clôture de la parcelle n°282, du coté nord ouest par une limite puis une entrée privée.

Mise à prix : (53.280.000) après la réduction du prix de 40%.

La date et lieu de la vente : le 28/9/2020 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Médenine.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Médenine où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2020X01060VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Société kammoun frères SARL, R.C : B1108791997 MF 442617L siège social rue d'Alger immeuble Ben Zina n°022 sfax.

2/ Fattouma Bent Mohamed Ben Ali Kammoun CIN 04616909 demeurante à la route de Gremda km2 impasse Hcicha Sfax et à la route de Gremda km9 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble sis à la route de Gremda km9 ceinture Taniour et précisément en face du marché des voitures de Sfax consistant en un terrain nu d'une contenance de 605.50 m² clôturé du coté sud est et une partie des deux cotés nord et ouest délimité du coté sud par les fils Tmar et actuellement Dagdoug, du coté est par tmar et actuellement Trabelsi, de coté nord par Kammoun et actuellement Chroudi et Ben Zaghra et du coté ouest par une entrée d'où son entrée.

Mise à prix : (54.495.000 frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 23/9/2020 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2020X01061VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Mustapha Ben Khlifa Bouzayeni, CIN 05978838 commerçant demeurant à la route Meknessi Rgueb Sidi Bouzid.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisie :

L'immeuble dénommé "siwar" objet de TF n°34442 Sidi Bouzid sis à Imedet Gouleb délégation Rgueb d'une contenance de 40300m² consistant en un terrain agricole contenant des traces des arbres qui ont été arrachées délimité du coté sud par la parcelle n°35, du coté nord par une piste entre le terrain saisi et la parcelle n°52, du coté est par une piste qui la sépare de la parcelle n°378, du coté ouest la parcelle n°54 contenant une chambre fondé sur une partie d'une superficie couverte de 12.71 m² et un sondage non exploitable et un puits.

Mise à prix : (84.570.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 29/9/2020 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sidi Bouzid.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sidi Bouzid où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2020X01062VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Abdelhamid Ben Klifa Bouzaieni commerçant, CIN 04320725 demeurant à route Meknessi km 1.5 Rgueub Sidi Bouzid.

2/ Mostfa Ben Khlifa Bouzaieni, commerçant, CIN05798838 demeurant à route Meknessi km 1.5 Rgueub Sidi Bouzid.

3/ Mohammed Taher Ben Khlifa Bouzaieni, employer, demeurant à Radaa Sidi Bouzid

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Les parts indivises soient 2500/39171 dans l'immeuble dénommé «elhana 100» objet du TF n°5171 Sidi Bouzid sis à la délégation de Rgueb gouvernorat de Sidi Bouzid dont 833.5 parts appartenant à Abdelhamid Bouzaieni, 833.5 parts appartenant à Mohamed Taher Bouzaieni et 833 parts appartenant à Moustapha Bouzaieni consistant en un terrain nu d'une contenance de 2500m² qui représente une partie de la parcelle n°3 d'une contenance totale de 39171 m² sis à la délégation de Rgueb gouvernorat de Sidi Bouzid au sein du plan d'aménagement de la municipalité de Rgueb à usage d'habitation délimité du coté sud par la parcelle n°116, du coté est par la parcelle n°120 et du coté nord par un terrain appartenant à la municipalité de Rgueb dans un coté et d'un autre coté les parcelles n°119 et 1 municipalité de Rgueb et le reste par la parcelle n°119 et 1 et du coté ouest par une cité.

Mise à prix : (175.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 29/9/2020 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sidi Bouzid.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sidi Bouzid où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2020X01063VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Ayadi Mohamed

Avocat à 7, rue Ali Bech Hamba Sfax

MF : 581078/E/A/P/000

Poursuivant : Mseddi Abd El Majid, CIN n°01099145, gérant de société, demeurant à route de l'Aéroport Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ayadi Mohamed 7 rue Ali Bech Hamba Sfax.

Partie saisie : Hela Bent Nour Eddine El Karray, CIN n°01264141, profession inconnue ; demeurant à son domicile élu chez Maître Kallel Khaled à la société Toumi et Sié d'Avocats rue Habib Maazoun immeuble Chakroun 2ème étages Sfax.

El serait adjugé le mercredi 30/9/2020 à 9H du matin devant l'audience des saisies immobilières du tribunal de première instance de Sfax 2 sise à la 3ème Zone 4 rue Ahmed Aloulou Sfax la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°52330 Sfax nommé «Nour 14» consistant en un terrain clôturé sis au sud ouest de Sfax dar Ghlème au bord route Soukra et coin route pavée appelé rue ElAcha km 2 Sfax, borné au sud par héritiers Hamda Baklouti, à l'est El bachraoui au Nord route Soukra d'où son entrée.

La superficie du terrain saisi est de 455.00m² où est bâti une villa composée d'un rez-de-chaussée de 97,75 m² de superficie et un étage de 73,65 m² de superficie et extensions.

L'immeuble est muni de l'électricité et de l'eau potable, muni de chauffage centrale, il comprend aussi un lot technique de 02,60m² de surface et un garage de 24,18m² de surface et un cellier de 07,91 m² de surface.

La mise à prix : le prix initial est fixé à 327 000,000 dinars outre les frais et les charges.

La visite de l'immeuble : Peut être faite tous les jours de 8h du matin à 17h du soir.

Pour plus de renseignements s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Ne peuvent participer aux enchères que ceux qui auront préalablement consignés le tiers de la mise à prix.

2020X01072VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Amous Abdelhamid

Avocat à la cour de cassation

31 Avenue Farhat Hached Sfax

Il sera procédé à la revente immobilière à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Sfax 2 sis zone 3 rue 4 Ahmed Aloulou prés CNSS Sfax le mercredi 23/9/2020 à 9 heures du matin.

Partie poursuivante :

- Banque Internationale Arabe de Tunisie société anonyme son registre de commerce n°B187881996 représentée par son représentant légal dont le siège social est au 70, 72 avenue Habib Bourguiba Tunis.

Parties saisies :

- Société Gueriani représentée par son représentant légal RC n°B145042003 dont le siège social route Gremda km 4,5 Sidi Abbés Sfax.

- Monsieur Abdelwaheb Ben Béchir Gueriani, commerçant, demeurant rue des roses n°82 Gremda Sfax CIN n°01097404.

Avocat poursuivant :

- Maître Amous Abdelhamid avocat à la cour de cassation demeurant 31 avenue Farhat Hached Sfax.

Immeuble saisi :

Il s'agit d'une parcelle de terrain sise route Lafrane km 5 Sfax rue des rosiers ramification du côté Est de la route à 300 m d'une superficie de 774m² du côté Sud vers le Nord dont la façade d'entée 37.4001 puis vers l'Est 20,60m vers le Sud 37,75m vers l'Ouest 20,60m y renferme une villa à 2 étages délimitée au Nord Guerati, à l'Est Abdessetar Gueriani, à l'Ouest rue de 10 m, au Sud Wassim Gueriani.

La villa : d'une superficie de 298 m² composée de 2 étages rez-de-chaussée et 1er étage. Le rez-de-chaussée de 204 m² du Nord l'entrée comportant un hall, un salon, un séjour puis une pièce et cuisine, salle d'eau, un garage composé d'une salle et un entrepôt et un coin pour cuisine.

Le 1er étage : de 94 m² comportant un couloir 3 pièces et une salle de bain.

Mise à prix :

Trois cent trente six mille Dinars outre les frais.

Observations :

La visite de l'immeuble saisi peut se faire tous les jours pendant les heures de travail.

Le cahier des charges est déposé au greffe et à l'étude de l'avocat poursuivant.

Tout participant étranger doit se prémunir préalablement de l'autorisation du gouvernorat. Ne peuvent participer aux enchères que ceux qui auront préalablement consigné le tiers de la mise à prix soit 112.000,000 D.

2020X01073VEPA1

Vente Immobilière après réduction

Etude Maître Hdiji Mohamed

Avocat

Rue Abou Kacem Echebbi Sfax 3000

Poursuivant : Banque de Tunisie, Société Anonyme, inscrit au Registre de commerce sous le n°B1105947996, son identifiant unique H0000120, siège social 2 Rue de Turquie Tunis.

Débiteur principal :

Partie saisie : Haj Ahmed Mohamed titulaire de la Carte d'identité nationale n°01347393 en date 13/5/2009, Agriculteur, demeurant à Sidi Mhamed Ben Amor El Hancha Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Hdiji Mohamed, Avocat Rue Abou Kacem Echebbi immeuble Carthage B. A41 Sfax 3000.

Immeuble saisie : La totalité de la propriété sise à sidi Mhamed Ben Amor, Délégation d'El Hancha - Gouvernorat Sfax à 4000 m de la route national, composant d'un terrain d'une superficie de 1440 m² sur lequel est édifié une villa de 189m² couverts, comprenant une véranda, une salle dé réception, 3 chambres à coucher, une salle de bain, une cuisine, une salle d'eau avec un garage de 74 m² et un corral pour moutons de 19 m².

Charges : - Hypothèque au profit de la Banque de Tunisie de 25.000,000 Dinars inscrite le 10/4/2012.

Mise à prix : Soixante dix sept Milles 400 Dinars (77.400d, 000) Frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi vingt huit septembre deux mille vingt (28/9/2020) à neuf heures à la Chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax rue Victor Hugo Sfax.

La visite des lieux : est possible aux heures de travail Administratif.

2020X01076VEPA1

Vente aux enchères publiques après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au R.C sous le n°B187881996 et à Sfax en sa succursale.

Partie saisie : Iskander Jawwa, marchand du prêt à porter, titulaire de la CIN n°08422421, demeurant à route de Sokra km 2.5 impasse Chaker Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un terrain clôturé sis à Sfax à route de Teniour km 16 du coté droit vers Sfax ville d'une superficie de 5670 m² et dont le coin Nord Est est sous forme d'un angle.

Il existe sur la limite du coté nord du terrain, une vieille construction qui consiste dans un habitat pour gardien d'une superficie de 138m² composé de deux pièces, une cuisine, une salle d'eau, un «majel» et un dépôt.

Au côté sud du dit habitat et à quelques mètres seulement, se trouve un puits d'eau.

Du côté ouest du terrain, il y a deux poulaillers : le premier, dont le toit s'est écroulé, est en situation délabrée, le deuxième est d'une superficie de 420 m², son toit est en voûte. Il est suivi d'un dépôt d'une superficie de 27 m² couvert de plaques de zink,

Sur le coté Sud Est du terrain existe un autre dépôt, ancien, couvert aussi de plaques de zinc et dont la superficie est de 27m².

La totalité du terrain est limité du Sud par Mseddi et autres, du Nord par une entrée, de l'ouest par Hadj Sassi Hamza et de l'Est par la route de Teniour d'où son entrée

La mise à prix : 240.000.000 D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi le 28/9/2020 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2020X01080VEPA1

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Matricule fiscal : 182910 Q/A/P/000

Tél : 7.1.801.300

Fax : 71.783.701

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, identifiant unique 120H.

Partie saisie : Slim El Atrous, agriculteur et gérant de société (C.I.N n°01280038) demeurant rue Ennasr Grombalia gouvernorat de Nabeul en sa qualité de caution solidaire et hypothécaire de la Société El Manza.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Description du bien à vendre : La totalité de l'immeuble objet du T.F 581631 Nabeul dénommé "Touabi Lazreg 26" d'une superficie de 115200 m² sis zone Bouchrai délégation de Soliman gouvernorat de Nabeul consistant en un terrain agricole subdivisé en 3 parties dont la 1ère d'une superficie 2Ha plantée d'agrumes, la 2ème partie d'une superficie de 6Ha terrain nu et la 3ème partie d'une superficie de 3,5 Ha plantée de divers agrumes. La totalité des agrumes plantés est de 1831 pieds en production qui peut rapporter 54.930 D.T/an.

Mise à prix : (867.456,000 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Lundi 28 septembre 2020 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Grombalia à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; il doit aussi obtenir l'autorisation du gouverneur de Nabeul étant donné que le bien à vendre se trouve dans une zone sous l'intervention de l'agence foncière agricole ; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2020401623VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction de prix de 40%

Etude Maître Fatma Belghith

Avocat à la cour d'appel

2 Bis rue, El Khartoum le Belvédère Tunis

MF : 930304/T

Tel : 71 286.438

Fax : 71.286.437

Partie poursuivante : Amen Bank société anonyme immatriculée au registre de commerce sous le n° B0176041996 - Immatriculé au registre national des entreprises sous le n°M00221, demeurant à l'Avenue Mohamed 5 Tunis domicile élu au cabinet Maître Fatma Belghith sis au 2 bis rue Khartoum Belvédère Tunis.

Partie saisie : Mehrez Meniaoui sis au 16 rue 6833 Omrane Supérieur Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Fatma Belghith 2 Bis rue El Khartoum Le Belvédère Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité des parts égal à 1039212.501 parts du titre foncier n°2320 Ariana constituant un rez-de-chaussée contenant un dépôt (loué) et un appartement au 1er étage composé de deux chambres, un salon, salle de bain, cuisine et séchoir (loué) et deux autres étages contenants deux appartements non achevés, la construction est sise à l'angle de deux rues à la cité Rafaha Mnihla Ariana, la superficie du terrain sur lequel est construit le bâtiment est 100 m² l'équivalent de 1039212.501 parts de la totalité des parts qui sont 200360160.

Les charges :

- Hypothèque de 18.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité des parts

- Hypothèque de 10.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité des parts

- Hypothèque de 10.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité des parts

- Hypothèque de 50.775 D au profit d'Amen Bank sur la totalité des parts

- Hypothèque de 121.745 D au profit d'Amen Bank sur la totalité des parts

- Hypothèque de 91.493 D au profit d'Amen Bank sur la totalité des parts

- Hypothèque de 50.893 D au profit d'Amen Bank sur la totalité des parts

- Saisie immobilière au profit d'Amen Bank.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à cent quatre vingt sept mille huit cent dinars (187.800 D.000).

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le lundi 28/9/2020 à 9 H et à la chambre des criées au tribunal de première instance de l'Ariana.

- La participation des étrangers à la mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs.

- Pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance d'Ariana ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2020401640VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière exécutoire

Sur immeuble non immatriculé

Etude maître Zendah Abdelmadjid

Avocat auprès de la cour de cassation

Rue Amilcar - complexe Bouchadekh Midoun Djerba 4116

Tel : 75.733.666

Fax : 75.732.880

Partie poursuivante : Naziha Bent Hassan Ben Ramadhan Bouaicha, demeurante dans la délégation de Zarzis, gouvernorat de Médenine.

Partie saisie : Fethi Ben Abdelkader Mssalem, demeurant à Sango Zarzis, gouvernorat de Médenine.

Avocat poursuivant : Maître Zendah Abdelmadjid, Avocat auprès de la cour de cassation, rue Amilcar - complexe Bouchadekh Midoun Djerba 4116.

Immeuble objet de la vente : Consistant en un terrain sur lequel est construite une habitation à style

moderne, meubler, destiné pour l'habitation et actuellement non occupé situe à Sango Zarzis gouvernorat de Médenine d'une superficie d'environ 510 m².

L'habitation consiste en deux étages :

- Rez-de-chaussée qui consiste en un balcon, deux salons, escalier, salle à manger, cuisine, salle de bain, toilette, hall, terrasse, autre salle de bain externe dans le coté sud ouest de maison.

- Premier étage; qui consiste en deux balcons, quatre chambres, salle de bain, hall, salon, terrasse escalier interne.

Le terrain avec l'habitation est délimité comme suit : au Nord d'un coté David et d'autre coté accès privé et au Sud d'un coté Elmouldi Abichou et d'autre coté Mtimet et à l'Est d'un coté Fathi Boulaaba et d'autre coté Mabrouk Mbareck et à l'Ouest Mabrouk Mbareck.

Mise à prix : le prix d'ouverture est fixé à deux cent quatre vingt quinze dinars (295.000.000 dt) en vertu de l'expertise faite par l'expert «Noureddin Abadi» en date de 18/02/2020 objet de l'ordonnance sue requête n° 154024 délivrée le 30/01/2020 et rendue par Monsieur le président du tribunal de première instance de Médenine.

Indication du lieu et de la date de l'adjudication : à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Médenine en sa qualité de tribunal d'adjudication de l'immeuble saisi, au palais de justice de Médenine, la matinée du lundi 28/9/2020 à 9h et suivantes :

N.B : la participation à l'adjudication n'est possible que par l'intermédiaire d'un avocat et de celui qui aurait consigné le 1/3 du prix, et lorsqu'il s'agit d'un acheteur étranger, ce dernier doit obtenir au préalable une autorisation de Monsieur le gouverneur de Médenine pour pouvoir participer à l'adjudication.

La consultation du cahier des charges est possible à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Médenine ainsi qu'à l'Etude de maître Zendah Abdelmadjid, avocat poursuivant. La visite de l'immeuble saisi et sa constatation est possible tous les jours aux heures de travail administratif.

2020401656VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la demande : Banque de Tunisie, Société Anonyme, ayant son siège social au 2 rue de Turquie Tunis, Identifiant Unique n°000120 H, élisant domicile chez son avocat Maître Mohamed Maher Snoussi sis au 5 Rue de Riadh Mutuelleville Tunis.

Contre la partie saisie : Monsieur Mounir Ben Mohamed Ben Ali Bahloul, en sa qualité de caution personnelle et hypothécaire de la Société Générale Chaud Froid Moderne, demeurant à la Résidence Omar Immeuble B Appartement n°5 - Manouba, et à l'Avenue Habib Bourguiba n°7 - 4ème étage Manouba en face de Kobbet Enhass titulaire de la CIN n°01282676.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Maher Snoussi, Avocat à la cour de cassation sis au 5 rue de Riadh Mutuelleville 1084 Tunis, MF n°489226 B/A/P/000.

Immeuble à vendre : 667 parts indivises de la propriété objet du titre foncier n°103731 Tunis dénommé «Gammarth Nord», divisé en 6507 parts. Ces 667 parts correspondent à une parcelle de terrain (correspondant à la parcelle n°32 du projet du plan de lotissement), d'une contenance de 667 m² y compris les parties communes dans la route et le passage. La superficie du terrain est de 467 m² environ, destinée à la construction d'un logement à usage d'habitation, de forme rectangulaire, en bordure d'une route goudronnée et des constructions avoisinantes et des forêts. Cette parcelle est située. selon le projet du plan de lotissement, à l'intérieur d'un plan d'aménagement dans une zone à usage d'habitation prisée, dotée de toutes les commodités nécessaires telles que l'électricité, le réseau de télécommunications, le réseau ONAS. La propriété est délimitée au Sud par des forêts, au Nord par une route goudronnée, à l'Est par une villa appartenant à un tiers et des forêts et à l'Ouest par une parcelle de terrain nu appartenant à un tiers.

Mise à prix : Sept cent soixante sept mille cinquante dinars (767.050,000 DT) ; les frais et honoraires d'avocat seront payés en sus.

Date et lieu de la vente : Le mardi 29 septembre 2020 devant la chambre des criées auprès du Tribunal de Première Instance de Tunis à partir de 9 heures.

La visite de l'immeuble objet de la vente peut être faite tous les jours à partir de 9 heures du matin.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix à la Trésorerie Générale ou présenter un chèque certifié ou une caution bancaire et ce, par voie d'Avocat et obtenir l'autorisation de Monsieur le gouverneur pour les non tunisiens.

2020401657VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après rabais de la mise à prix

Etude Maître Nabil Ben Haj Amor

Avocat près la cour de cassation

24 rue Hasdrubal Lafayette Tunis

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de bien ci-dessous mentionné le lundi 21/9/2020 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Tunis 2 sis à la route mjez el bab Sidi Hssine Tunis à partir de 9 h du matin dans son prétoire habituel.

L'avocat poursuivant : Maître Nabil Ben Haj Amor, 24 Rue Hasdrubal Lafayette Tunis, MF 000/P/A/797916N.

Le poursuivant : Société tunisienne d'équipement de boulangerie pâtisserie et hôtellerie, SARL, R.C : B1602001 sise à la route de Sousse km 5 Mégrine Riadh Ben Arous.

Contre : Habib Hamdi, demeurants au 14 Cité el Warda el Aagba Tunis.

Les parts immobilières misent en adjudication :

Titre foncier n°68925 Tunis

La totalité des parts immobilières revenant au débiteur Habib Hamdi et qui égale à 277 parts constitue la propriété sous réserve du numéro de l'immobilier 68925 Tunisie zone de 277 m divisé 277 partie est le roi nommé "Halima" composé de :

Lot n°110 de la propriété Split Modèle 43813 Tunisie. Le bien est situé à Zahrouni avec deux approches : l'école Ben-Bertal (42301) et Nadej Sidi Ismail (42304), autrefois Aqaba Tunis, et comprend un bâtiment inachevé composé d'un rez-de-chaussée et de deux étages et construit Forme pervertie :

- Le rez-de-chaussée s'étend sur toute la surface du terrain, à savoir 277 m et contient un grand espace haut sous plafond (4,52 m) et est soutenu par une structure en métal et contient le plancher du toit en béton du rez-de-chaussée (mezzanine) et à une surface couverte de 55 m et ce sol Construction terminée.

- Le premier étage est constitué d'un vaste espace dont le sol n'est pas carrelé et deux salles sont pavées de tuiles 25 * 25 et sont situées à côté des pistes principales. Cet étage est en cours de construction et d'achèvement de la structure en béton et des divisions extérieures en briques et revêtements intérieurs et extérieurs et de la surface du premier étage 296 m. En vertu de la présence d'une partie saillante (porte à faux) surplombant l'approche de l'école d'Ibn Bartal.

- Le deuxième étage comprend : le premier appartement se compose d'un hall de réception et de deux pièces ainsi que d'une cuisine et d'une salle de bain;

Le deuxième étage comprend une salle de réception, deux salles de séjour, une cuisine, une salle de bain et une mangeoire. Il s'agit d'un bâtiment inachevé (le rez-de-chaussée est recouvert de vitrages réguliers avec des chaînes de chauffage central), le deuxième étage mesure 276 m² et la partie supérieure exposée mesure 20 m. Les zones suivantes sont détaillées par étage (sol ou haut) et par catégorie (couverte ou exposée) :

N° des parts	Contenu des parts	Espace couvert m²		Espace ouvert m²
		Rez-de-chaussée	Les étages	
1	Rez-de-chaussée	277		
2		55		
3	1er étage		296	
4	2ème étage		276	20
5	escalier		13	
superficie de construction (m²)		277	585	
		917		
superficie de terre (m²)		277		
		277		

Mise à prix :

Est de trois cent cinquante huit mille cent soixante huit dinars 800 millimes (358.168d800),

Suite à la décision de baisse de la mise à prix de 40% datée du 17/8/2020, outre les frais de poursuite.

Visite du bien :

Tout les jours sur les lieux.

Et pour plus amples renseignement s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Participation aux enchères : se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donner une garantie bancaire irrévocable du même montant. Les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.
2020401668VEPA1

Avis aux créanciers

Changement d'un commissaire à l'exécution pour la cession de la

Sté de promotion touristique hôtel "Behia Beach"

Siège social : Avenue Imam Rassaa n°6 Tunis

I.U : 372999A

Il a été décidé par la cour du tribunal de 1ère instance de Tunis dans l'affaire n°479, en date du 26/12/2019, le changement de l'expert Mr Nabil Abdellatif par l'administrateur judiciaire Mr Chokri el Heni ayant son domicile à rue Ali Dargouth n°34 et 31001 Tunis Tél. 71 331 411, pour achever l'opération de cession de la Sté de promotion touristique hôtel "Behia Beach" aux exigences du cahier des charges établie à cet effet et, il reçoit les offres, les soumises à la cour pendant les délais légaux.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Essahafa et La Presse en date du 15/8/2020.

2020T00764VEPA2

Vente d'un immeuble et des équipements

En application de la décision rendue par le juge commissaire du tribunal de première instance de Sfax 2 datée le 25/6/2020, le liquidateur, Mr Issam Rekik met à la vente l'immeuble de la société AGRISOL en liquidation située à route l'Aéroport km 12 kassas Boumerra Sfax avec tous les biens meubles et les équipements qui s'y trouvent.

L'immeuble consiste en un terrain objet du titre foncier n°61918 ayant la nomination "Al Halouani Sfax" dont la superficie est égale à 9933 m². Il contient une usine bâtie sur une surface de 626,8 m², une 2ème usine de 440,6 m² de superficie, une administration de superficie 120 m² et un étage d'une superficie égale à 54 m². L'immeuble a fait l'objet d'un rapport d'expertise établi par l'expert Mohamed Sallemi daté le 21/11/2015 suite à une ordonnance délivrée par monsieur le juge commissaire le 8/4/2015.

Les équipements et le matériel sont composés notamment d'une unité de séchage et d'une unité de traitement, de granulation et d'emballage des déchets des poulets pour la production des engrais. Ces équipements ont fait l'objet d'un rapport d'expertise établi par l'expert Moncef Ketata désigné par monsieur le juge commissaire à travers l'ordonnance rendue le 8/4/2015. La valeur globale de l'immeuble et des équipements est estimée par les deux experts à 1.129.588 dinars avec possibilité de négociation.

Les offres d'achat seront présentées au nom de Monsieur le juge commissaire du tribunal de première instance de Sfax 2 dans un délai de 1 mois à partir de la date de cette publication dans une enveloppe fermée sur laquelle est mentionné "Offre d'achat de l'immeuble et des équipements AGRISOL".

Pour plus d'informations et en vue de visiter l'immeuble et les équipements, vous pouvez contacter le bureau de liquidateur, l'expert-comptable Issam Rekik, situé à rue Ali Bach Hamba, immeuble El Majd 7ème étage, B-1-Sfax, tous les jours ouvrables pendant l'horaire de travail administratif.

2020X01077VEPA2

Avis aux créanciers

Par décision rendue par le Président de la section régionale des Avocats de Tunis le onze octobre 2020 (11/10/2020), Maître Henda Ben Rejeb Avocate prés la cour de cassation a été désignée Liquidateur du Cabinet de Me Chiraz Haddar Gharoubi mise en non exercice, de ce fait Maître Henda Ben Rejeb invite tous les créanciers de Me Chiraz Haddar Gharoubi à se présenter à son cabinet sis au 20 Avenue des Etats Unis d'Amérique Tunis Belvédère, munis des documents justifiants sa créance et ce dans un délai de trente jours à la date de la parution de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2020401632VEPA2

Clôture d'une liquidation judiciaire

Le liquidateur judiciaire Aifa Badreddine, informe le public qu'en vertu de l'ordonnance sur requête numéro 9151 datée du 28/02/2018 émise par son excellence le président du tribunal de première instance de Tunis et en vertu de la décision de son excellence le juge tutelle charger du dossier au tribunal de première instance de Tunis Madame Wafa Ben Naser daté le 10/7/2020. Il a été décidé de clôturer les travaux de la liquidation du feu Ismail Ben Boujemaa Ben Ismail.

2020401638VEPA2

Faillite

ENTREPRISE JERIDI ET CIE

IU : 0643228T

Suivant jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis sous n°753 en date du 14/5/2020, ENTREPRISE JERIDI ET CIE, a été déclarée en faillite avec fixation de la date de la cessation de paiement à partir du 14/4/2014 et la désignation de Mme Nadia Ghanmi en tant que juge commissaire et M. Lotfi Khelifi syndic de faillite.

Les créanciers de l'ENTREPRISE JERIDI ET CIE sont invités à remettre les preuves de leurs créances au syndic de faillite à son étude sis au 23, avenue des Etats-Unis d'Amérique 3ème étage Tunis - Belvédère 1002 tel 71-842-870 dans un délai de 15 jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de République Tunisienne conformément aux articles 530 et 531 du code des sociétés commerciales.

2020401659VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CARTHAGE ASSISTANCE ET SERVICES SA

Capital social : 850.000 dinars

Siège social : Imm. Zemni, Lot A 23, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifient Unique : 0349608 J

CNSS : 0018467685

Les actionnaires de la société Carthage Assistance et Services sont convoqués en assemblée générale ordinaire statuant sur les exercices clos au 31/12/2017 et au 31/12/2018 qui se tiendra au siège social de la société sis à l'immeuble Zemni Lot A23, Centre Urbain Nord 1082 Tunis et ce le samedi 26/9/2020 à 9 heures, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport annuel de gestion de la société pour les exercices 2017 et 2018.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour les exercices clos au 31/2017 et au 31/12/2018.

- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2017 et au 31/12/2018.

- Affectation des résultats 2017 et 2018

- Renouvellement du conseil d'administration.

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre des exercices 2017 et 2018.

- Questions diverses.

2020T00776SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ONE TECH HOLDING

S.A faisant appel public à l'épargne

Au capital social de 53.600.000 dinars

Siège social : 16, rue des entrepreneurs - La Charguia 2-2035 Ariana

Identifiant Unique : 1174821B

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 29 septembre 2020 à 10 h, au siège social de la société sis 16, rue des Entrepreneurs - La Charguia 2-Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation;

2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2019 ;

3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2019 ;

4. Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2019 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2019 et distribution des dividendes;

6. Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 26 des statuts;

7. Atterrissage 2020 et perspectives;

8. Quitus aux membres du conseil d'administration;

9. Fixation du montant des jetons de présence;

10. Fixation de la rémunération des membres du comité d'audit;

11. Autorisation accordée au conseil d'administration de la société pour la régulation du cours à la BVMT;

12. Questions diverses; et

13. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société sis au n°16, Rue des Entrepreneurs - Charguia 2 Ariana, 30 jours avant la date de la réunion.

2020R01903SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

ONE TECH HOLDING

S.A faisant appel public à l'épargne

Au capital social de 53.600.000 dinars

Siège social : 16, rue des entrepreneurs - La Charguia 2-2035 Ariana

Identifiant Unique : 1174821/B

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 29 septembre 2020 à 11 h, au siège social de la société sis 16, rue des entrepreneurs - La Charguia 2-Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation;

2. Refonte des statuts de la société notamment la mise en conformité avec les dispositions de la loi numéro 2019-47 du 29/5/2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement;

3. Pouvoirs en vue des formalités.

2020R01904SANB3

SOCIETE POLYCLINIQUE MULTIDISCIPLINAIRE ERRAHMA MAHDIA

S.A. au capital de 5.730.000,000 DT

Siège social : Route Touristique - 5111 Mahdia

M.F : 891560K P M 000

Les actionnaires de la société polyclinique Multidisciplinaire Errahma

Mahdia sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire au siège social, sis à la Route Touristique 5111 Mahdia le mercredi 23 septembre 2020 à 10 heures du matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2019 ;

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes ;

3- Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2019 ;

4- Approbation des états financiers de l'exercice 2019 ;

5- Quitus au conseil d'administration ;

6- Affectation des résultats de l'exercice 2019 ;

7- Fixation des jetons de présences allouées aux membres du conseil ;

8- Questions diverses ;

9- Pouvoirs pour formalités.

Le conseil met à la disposition des actionnaires au siège social le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, le rapport du conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actlonnaires.

Les titulaires d'actions seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité. Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'une procuration spéciale écrite revêtue de la signature du mandant indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

2020S00840SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE CERAMIQUE TECHNOLOGIQUE SA

Société anonyme en formation

Au capital de 2 724000 dinars

Siège social : Av Moktar Laatiri - App 37 Immeuble Lejmi - 4011 Hammam Sousse

Matricule fiscal : 1566583L A M 000

Messieurs les actionnaires de la société Céramique Technologique "SA" sont convoqués afin d'assister à l'assemblée générale ordinaire prévue le 23 septembre 2020 à 10 heures trente au siège social de la société et ce, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2019 ;

2- Examen des états financiers 2019 ;

4- Lecture du rapport du commissaire aux comptes ;

5- Approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2019 ;

6- Quitus aux administrateurs;

7- Affectation des résultats;

8- Questions diverses.

2020S00855SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 20/9/2020

POLYCLINIQUE ERRIADH

Société anonyme

Au capital de 3.105.000 dinars

Siège social : Route de Mahdia Km 1.5 - 3002 Sfax

Les actionnaires de la Société Polyclinique -ERRIADH- Société anonyme au capital de 3.105.000 dinars, sise route de Mahdia km 1,5 Sfax, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le dimanche 20 septembre 2020 à 11 h à hôtel SYPHAX route Soukra Sfax en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la tenue de l'assemblée générale ordinaire hors délais légaux

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2019

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2019.

- Approbation des états financiers 2019 et du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2019

- Approbation des conventions réglementées.

- Information des fonctions de direction occupées par les administrateurs et le directeur général dans d'autres sociétés.

- Quitus aux administrateurs et au directeur général pour l'exercice 2019

- Election des nouveaux membres du conseil d'administration pour les trois prochaines années (2020- 2021- 2022)

- Désignation du commissaire aux comptes pour les trois prochaines années (2020 - 2021 - 2022)

- Questions diverses

- Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires à la Direction Générale de la société et ce à partir du 5/9/2020.

2020X01064SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 20/9/2020

POLYCLINIQUE ERRIADH

Société anonyme

Au capital de 3.105.000 dinars

Siège social : Route de Mahdia Km 1.5 - 3002 Sfax

Les actionnaires de la Société Polyclinique -ERRIADH- Société anonyme au capital de 3.105.000 dinars, sise route de Mahdia km 1,5 Sfax, sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire

qui se tiendra le dimanche 20 septembre 2020 à 13h à hôtel SYPHAX route Soukra Sfax - en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital de la Société

- Questions diverses.

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires à la Direction Générale de la société et ce à partir du 5/9/2020.

2020X01065SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire (2ème)

SOCIETE DES SERVICES DES HUILERIES

S.A. au capital de 312 952 dinars

Matricule fiscal : 418169 S/P/M/000

N° employeur CNSS : 242837-46

Siège social : Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1er étage n°13 - 3013 Sfax

Le conseil d'administration de la Société des services des Huileries convoque Messieurs les actionnaires au capital de la société à une assemblée générale ordinaire (2ème) qui se tiendra le lundi 28 septembre 2020 à partir de 11 heures au siège de l'Union Régionale de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat à Sfax (UTICA); 105, avenue Habib Bourguiba Sfax, et ce pour délibérer sur les questions suivantes :

- Approbation de la tenue de cette assemblée à sa date.

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2019.

- Présentation du rapport du commissaire aux comptes sur la gestion de l'exercice 2019.

- Approbation des comptes de l'exercice 2019.

- Affectation des résultats 2019.

- Approbation des conventions réglementées.

- Quitus au conseil d'administration.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour 3 ans 2020-2021-2022.

- Approbation des jetons de présence.

- Questions diverses.

Cette assemblée aura lieu conformément aux articles 27 et 30 des statuts de la société, vu le non accomplissement de quorum lors de la première assemblée le 24 août 2020.

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2020X01081SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Société PACHA INVEST SA

45 Avenue Mohamed V 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1346746Q

Les actionnaires de la société PACHA INVEST SA sont convoqués à :

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui se tiendra lundi le 21 septembre 2020 A 10 heures à l'hôtel LE PACHA sis 2-4 Avenue Kheireddine Pacha 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire :

1- Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration, du rapport du commissaire aux comptes, examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 et quitus au conseil ;

2- Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

3- Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;

4- Nomination des administrateurs, convocation du Conseil d'Administration et fixation de son ordre du jour ;

5- Nomination du commissaire aux comptes

Assemblée générale extraordinaire :

6- Mise à jour et approbations des statuts;

Les documents soumis à l'assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social.

2020401628SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

HOLGED TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 35.145.000 Dinars

Siège social : Yasmine Tower Bloc C - 6ème étage - Centre Urbain Nord - 1082

Matricule fiscal : 1519569 Z/A/M/000

Identifiant Unique RNE : 1519569 Z

Messieurs les actionnaires de la Société HOLGED TUNISIE S.A sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 22 septembre 2020 au siège de l'International School of Carthage, Rue Hasdrubal, les Jardins de Carthage, Ain Zaghouan, 2046, Tunis, à 10H, et ce, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif aux comptes individuels et consolidés clos le 31 août 2019 ;

- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes;

- Approbation des conventions règlementées intervenues au cours de l'exercice clos le 31 août 2019;

- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 août 2019 ;

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2019 ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société durant le délai légal.

2020401634SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

HOLGED TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 35.145.000 Dinars

Siège social : Yasmine Tower Bloc C - 6ème étage - Centre Urbain Nord - 1082

Matricule fiscal : 1519569 Z/A/M/000

Identifiant Unique RNE : 1519569 Z

Messieurs les actionnaires de la Société HOLGED TUNISIE S.A sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 22 septembre 2020 au siège de l'International School of Carthage, Rue Hasdrubal, les Jardins de Carthage, Ain Zaghouan, 2046, Tunis, à 11H, et ce, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription (en numéraire et par compensation de créances) ;

- Modification corrélative des statuts ;

- Pouvoirs.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société durant le délai légal.

2020401635SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Société VIAMOBILE S.A

S.S : Pôle El Ghazala des Technologies de la Communication Route de Raouad - Cité El Ghazala 2083 Ariana

Identifiant unique : 1123386 X/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société «VIAMOBILE» sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 24 septembre 2020 à 16 heures au siège social de la société sise au Pôle El Ghazala des Technologies de la Communication Route de Raoued - Cité El Ghazala 2083 Ariana à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Annulation du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2019 ;

2- Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2019 ;

3- Lecture et approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2019 ;

4- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2019 ;

5- Approbation des conventions réglementées;

6- Quitus aux administrateurs et au Président Directeur Général ;

7- Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;

8- Nomination de nouveaux administrateurs ;

9- Fixation des jetons de présences des administrateurs.

10- Examen de la situation financière et juridique de la société;

11- Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes relatifs aux opérations sur le capital suivant la technique du coup d'accordéon;

12- Approbation du projet du coup d'accordéon et suppression du droit préférentiel de souscription;

13- Changement de l'objet social de la société en conformité avec l'activité d'Etablissement de Paiement;

14- Changement du mode de gouvernance de la société

15- Adoption de nouveaux statuts dans leur intégralité;

16- Pouvoir au Conseil d'Administration pour la réalisation du coup d'accordéon et l'accomplissement des actes subséquents ;

17- Pouvoirs.

Les actionnaires délibéreront sur l'ordre du jour de l'assemblée conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts.

2020401642SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TUNIS CALL CENTER

Société anonyme

Au capital de 1 050 000.000 DT

Siège social : 2 rues du Mexique et de l'Argentine, Tunis 1002

Identifiant unique : 0633781K/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société «TUNIS CALL CENTER» sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 23 septembre 2020 à 16 heures au siège social de la société sise au 2 rues du Mexique et de l'Argentine, Tunis 1002 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2019 ;

2. Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2019 ;

3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2019;

4. Approbation des conventions réglementées;

5. Quitus aux administrateurs, et au Directeur Général ;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;

7. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur;

8. Questions diverses;

9. pouvoir.

Les actionnaires délibéreront sur l'ordre du jour de l'assemblées conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts.

2020401646SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE GENERALE DES SERVICES DE TELECOMMUNICATION ET DE COMMERCE ELECTRONIQUE « SOGECOM SERVICES »

S.A AU CAPITAL DE 60.000 DINARS

IDENTIFIANT UNIQUE RNE : 736333H

MF : 736333HAM000

SIEGE SOCIAL : 14, AVENUE CHARLES NICOLE 1002 TUNIS

Messieurs les actionnaires de la Société Générale des Services de Télécommunication et de Commerce Electronique « SOGECOM SERVICES » sont convoqués pour assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le lundi 14 septembre 2020 à 09h00 du matin au siège de la société sis à tunis 14, AVENUE CHARLES NICOLE 1002 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2019.

2- Lecture et approbation des états financiers de l'exercice 2019.

3- Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes de l'exercice 2019.

4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2019.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2019.

6- Renouvellement du mandat des administrateurs.

7- Nomination du commissaire aux comptes.

8- Questions diverses.

2020401650SANB3

Société Carthage Assistance et Services

Société anonyme

Capital social : 850.000 Dinars

Siège social : Lot 23, Immeuble Zemni 3ème étage, Zone Urbaine Nord, Tunis 1082

Id. unique 0349608J

Sur demande des actionnaires détenant plus que la moitié du capital, les actionnaires de la Société Carthage Assistance et Services, sont convoqués à la deuxième assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 22 septembre 2020 à 10 heures à l'Hôtel Les Ambassadeurs, sis au 75 Avenue Taieb Mhiri - Tunis 1002, le quorum dans la première assemblée générale ordinaire qui s'était réunie le 22 Août 2020 n'ayant pas été atteint, en vue de statuer sur le même ordre du jour suivant :

- Révocation du Conseil d'administration de son président et du directeur général.

- Nomination de nouveaux membres du Conseil d'administration.

- Convocation du nouveau Conseil d'administration et détermination de son ordre du jour.

- Fixation d'un programme de recouvrement des créances de la société et de sauvetage de sa situation financière.

- L'accomplissement d'une mission d'audit des actes de gestion et des états financiers.

2020401652SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Développement et d'Aménagement Touristique de Tabarka

19, rue des Jasmins immeuble T.S.R nouvelle Ariana 2080

Identifiant Unique : 0031450V

Messieurs les actionnaires de la société de Développement et d'Aménagement Touristique de Tabarka «Montazah Tabarka» sont convoqués à l'assemblée générale de la société qui se tiendra le vendredi 11 septembre 2020 (11/9/2020) au bureau du liquidateur sis à la Résidence Sana Business Centre pavillon A bureau A18, 6ème étage Centre Urbain Nord Tunis à 10 heures du matin et ce à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de liquidation.

- Discussion de la décision de distribution du boni de la liquidation.

- Clôture de la liquidation.

- Dissolution de la société Montazah Tabarka.

2020401654SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2019

Société Mutuelle de Base de service Agricoles des Eleveurs Mahdia

Al Baraka

MF : 1139671F

Le conseil d'administration de la société mutuelle de base de service agricole El Baraka donne avis à ces

adhérents que l'assemblée générale ordinaire de l'année 2019 sera tenue le lundi 5 octobre 2020 à 10 h à UTICA Mahdia à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport moral et financier de l'année 2019

2- Lecture du rapport de commissaire aux comptes de l'année 2019

3- Donner quitus aux membres de conseil.

4- Lecture du rapport du résultat négatif

5- Discussion des rapports moraux et financiers de l'année 2019 et les proposer pour l'approbation

6- Mise à jour de la liste des adhérents

7- Renouvellement des membres du conseil d'administration et rémunération des membres indépendants.

2020S00843SODB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte du titre de propriété

Les héritiers de feu Mongi Ben Hamida Ogar qui sont sa veuve Moufida Bent Béchir Ben Yedder et ses deux fils majeurs Salim et Maryem, que leur héritier précité est décédé le 5/8/2020 et a Laissé la propriété sur l'île de Djerba, numéro du titre de propriété 6623/08, pour le titre foncier n°19424 Médenine sous le nom de Hasna Malgré une recherche approfondie des documents de leurs héritiers, ils n'ont pas trouvé le titre de propriété dudit bien.

2020R01913DIVD2

Avis de perte

Les Héritiers de défunt Ghaddab Béchir déclarent la perte de l'originale du titre bleu n°18852/03 identifié sous 51976, Monastir du terrain sis à Moknine centre ville en face de la maison des jeunes «la place de Martyrs» et d'une superficie de 342 m² et ils désirent extraire un deuxième exemplaire du titre objet de cette annonce.

Pour toutes objections veuillez contacter maître Hassen Abderrazek (N° de téléphone 97 487 594) IP120/1566.

2020S00849DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Monsieur Omar Harrabi déclare posséder la moitié de l'indivise d'une parcelle de terre sise entre route jol et khanefis mil 8 Sfax d'une superficie de 300m². Elle est limitée au nord par Harrabi, à l'est par Elamin, au sud Elamin et à l'ouest un passage leur provenant par acte de vente en date du 17/6/1998 enregistré à Sfax le 29/6/1998 n°3958, rédigé par les notaires Ahmad Maaloul et Ridha Koubaa.

Le propriétaire désire extraire un deuxième exemplaire conforme à l'original du registre du notaire en premier pour remplacer l'acte de vente égaré.

Toute personne ayant une opposition; doit l'exprimer auprès du notaire à Sfax Maître Fatma Dammak ; dans un délai ne dépassant pas 70 jours à partir de cette insertion.

2020X01057DIVD2

Avis

Monsieur Ilyes Ben Ahmed Elmadhyoub porte à la connaissance du public la perte de titre de propriété (acte de vente) rédigé le 31 août 2004 par les deux notaires Monsef Katata et Melek Elmadhyoub de la totalité de terrain de superficie de 2890.25 m² sis entre route de Gremda et de Tanyour km 9 Sfax. Par conséquent, il prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau de maître notaire Dhouib Brahim sis avenue Elhabib Bourguiba Sakiet Ezzit Sfax. Toute opposition qui parvient après les 70 jours qui suivent la publication de cet avis au j.o.r.t est considérée comme nulle et non avenue.

2020X01074DIVD2

Perte de titres de propriétés

Madame Salwa Bent Mohamed Ben Sessi Ben Jmaa déclare avoir perdu ses titres de propriétés suivants :

1- D'une parcelle de terrain nue sa superficie est 474 m² situé à route Menzel Chaker km 4 Sfax

2- D'une parcelle de terrain sa superficie est 119.62 m² contenant un salon et une cuisine et un espace situé au même lieu.

3- Du titre de propriété de son fils Ayoub Aalibi de la même parcelle indiquée deuxièmement. Et elle veut en extraire des autres au lieu des titres perdus aucune réclamation ne sera acceptée auprès du notaire Abdmajid Bouaziz situé rue des notaires Rahbet Rmed n°12 Sfax après un délai de 70 jours.

2020X01078DIVD2

Perte de titre de propriété

Monsieur Abdelmonem Alibi déclare avoir perdu son titre de propriété d'un terrain d'une superficie de 247.5 m² contenant un dépôt et un étage de villa situé à route Manzel Chekir km 4 Sfax. Et il veut en extraire un autre au lieu du titre perdu, aucune réclamation ne sera acceptée auprès du notaire Abdlmajid Bouaziz situé rue des notaires Rahbet Rmed n°12 Sfax après un délai de 70 jours.

2020X01079DIVD2

Rectificatifs

Augmentation de capital

SOCIETE GENERALE DE DISTRIBUTION - SARL

20, Rue des Olives 5050 Moknine - Monastir

M.F. : 318073D/A/M/000

Au capital : 225.560.000 Dinars

Ce résumé annule et remplace le résumé publié au JORT du 9/01/2018 sous le n°4 page 152

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Générale de Distribution «SOGEDIS» du 5/12/2017 enregistré à la recette des finances de Moknine sous le numéro 17502492 Quittance n°M69097 dont deux copies ont été déposées au greffe du tribunal de première instance de Monastir, sous le dépôt n°D151217696 en date du 29/12/2017 il a été décidé d'augmenter le capital social de la société de : 225.560.000 Dinars à 1.308.250.000 Dinars.

2020S00842RECZ9

Rectificatif

Annonce n° 2020X00948APSF1 parue au :

Journal Officiel de République Tunisienne. n° 55 du 07/08/2020

Page 1727

Lire :

Trésorier : Farah Lagha

Au lieu :

Trésorière : Farah Lagha

Et le reste sans changement.

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation
des terrains relevant du domaine privé de l'Etat
du gouvernorat de Siliana

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu la Constitution de la République Tunisienne approuvée le 26 janvier 2014;
- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 93-1833 du 06 Septembre 1993 portant délimitation du domaine privé de l'Etat de certaines délégations du gouvernorat de **Siliana**;

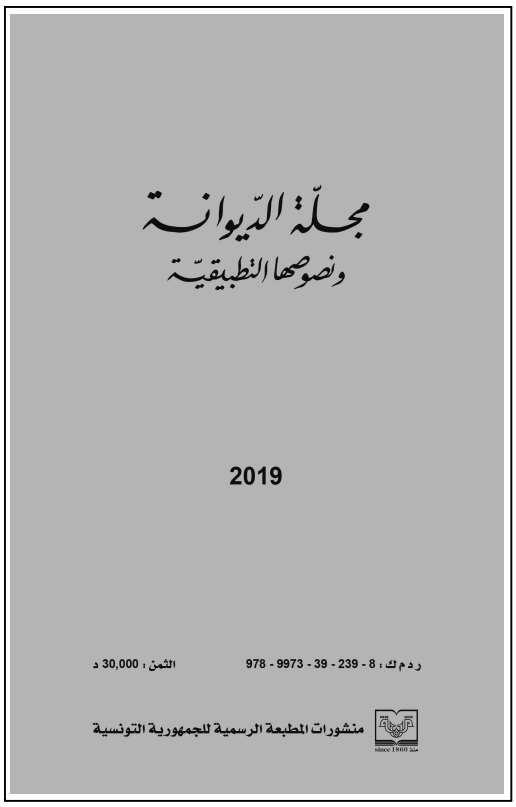
La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Siliana porte à la connaissance du public qu'en date du **10 Juillet 2020**, les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de **Siliana**.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ces terrains, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de **Siliana**, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie En m2	Limites	T.P.D
Jmilette	Errouhia	106606	**Nord :** Les Parcelles cadastralles N° 46-48-53 et 54 Secteur « N » Jmilette **Sud :** Les Parcelles cadastralles N° 70-74-75-76 et 62 Secteur « N » Jmilette **Est :** Les Parcelles cadastralles N° 63 et 64 Secteur « N » Jmilette **Ouest :** Les Parcelles cadastralles N° -05 60 -61 et 77 Secteur « N » Jmilette	91859
Jmilette	Errouhia	195102	**Nord :** Les Parcelles cadastralles N° 43-97 -98 et 99 Secteur « N » Jmilette **Sud :** Les Parcelles cadastralles N° 69 et 78 Secteur « N » Jmilette **Est :** La Parcelle cadastralle N° 102 Secteur « N » Jmilette **Ouest :** Les Parcelles cadastralles N° 46-63et 64 Secteur « N » Jmilette	91860

Jmilette	Errouhia	34254	**Nord :** Les Parcelles cadastralles N° 17-21-22 et 23 Secteur « N » Jmilette **Sud :** Les Parcelles cadastralles N° 97 et 98 Secteur « N » Jmilette **Est :** La Parcelle cadastralle N° 101 Secteur « N » Jmilette **Ouest :** La Parcelle cadastralle N° 43 Secteur « N » Jmilette	91861
Jmilette	Errouhia	92370	**Nord :** Les Parcelles cadastralles N° 80-81-85-86-89-93 et 94 Secteur « N » Jmilette **Sud :** Les Parcelles cadastralles N° 15-16-18-19 et 20 Secteur « N » Jmilette **Est :** Les Parcelles cadastralles N° 25-et 35 Secteur « N » Jmilette **Ouest :** Les Parcelles cadastralles N° 12-et 13 Secteur « N » Jmilette	91862
Jmilette	Errouhia	85567	**Nord :** Les Parcelles cadastralles N° 27-35et 36 Secteur « N » Jmilette **Sud :** Les Parcelles cadastralles N° 100-101-102 et 103 Secteur « N » Jmilette **Est :** La Parcelle cadastralle N° 34 Secteur « N » Jmilette **Ouest :** Les Parcelles cadastralles N° 23-24 et 40 Secteur « N » Jmilette	91863
Bni Hazem	Makthar	1020203	**Nord :** Les Parcelles cadastralles N° 30 à 33 et 62 à 72 Secteur « I » Bni Hazem et Piste Agricole **Sud :** Les Parcelles cadastralles N° 77 à 81-173-272 et 215 Secteur « I » Bni Hazem **Est :** Les Parcelles cadastralles N° 88-89-175-176 et 177 Secteur « I » Bni Hazem **Ouest :** Les Parcelles cadastralles N° 210 à 214 et 179 à 183-186-188-189-199-200-202-204-207 et 208 Secteur « I » Bni Hazem et Route	91864
Bni Hazem	Makthar	177363	**Nord Est :** Les Parcelles cadastralles N° 310-399 à 409 Secteur « H » Bni Hazem **Nord Ouest :** La Parcelle cadastralle Secteur «H » Bni Hazem **Sud Est :** La Parcelle cadastralle Secteur «H » Bni Hazem **Sud Ouest :** Les Parcelles cadastralles N° 343-351-352-359 et 361 Secteur « H » Bni Hazem	91865
Jmilette	Errouhia	141316	**Nord :** Les Parcelles cadastralles N° 07-09-10-11 et 13 Secteur « N » Jmilette **Sud :** Les Parcelles cadastralles N° 04-05et 52 à 58 Secteur « N » Jmilette **Est :** Les Parcelles cadastralles N° 12-41-49-50 et 51 à 58 Secteur « N » Jmilette **Ouest :** Les Parcelles cadastralles N° 02 et 06 Secteur « N » Jmilette	91866

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité *ISSN 0330.9258* *Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T.*



منشورات : 2019

ر د م ك 978-9973-39-239-8

الحجم : 20 X 13

الثمن : 30,000 د



Edition : 2019

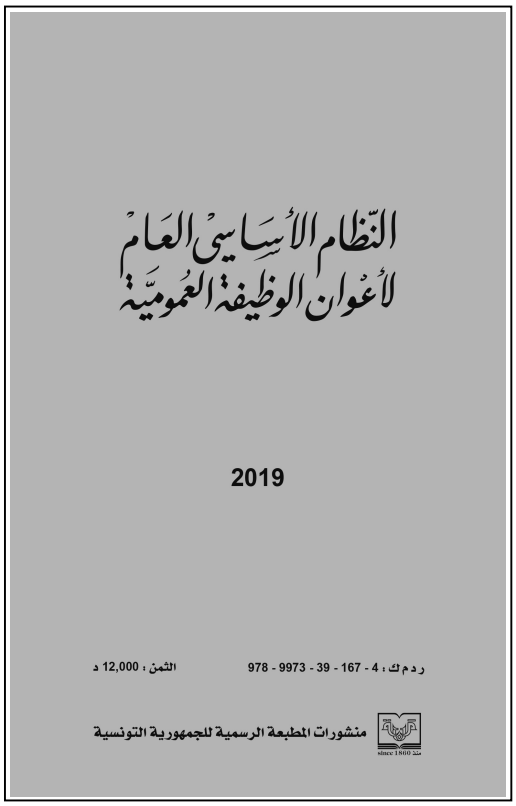
I S B N : 978-9973-39-239-8

Format : 20 X 13

Prix : 30,000 D

* Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.
* Plus 600 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.

* لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.
* يضاف إلى الثمن 600 مليم (طابع جبائي) على كل فوترة.

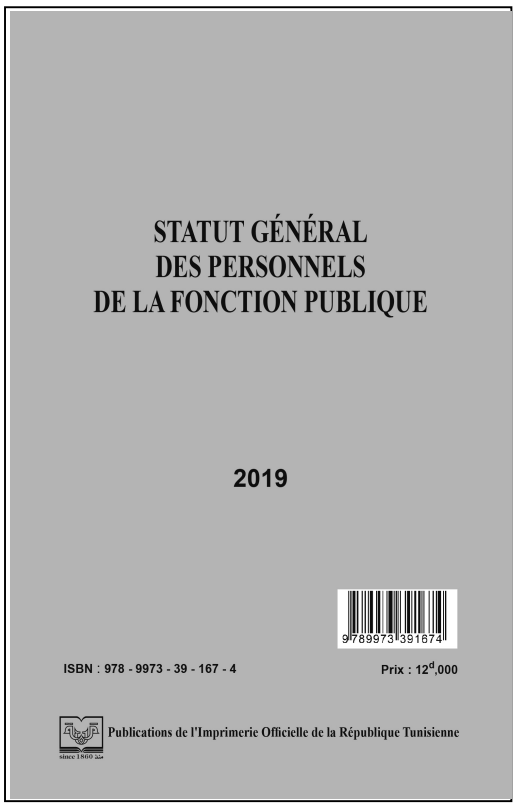


منشورات : 2019

ر د م ك 978-9973-39-167-4

الحجم : 20 X 13

الثمن : 12,000 د



Edition : 2019

I S B N : 978-9973-39-167-4

Format : 20 X 13

Prix : 12,000 D

* Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.
* Plus 600 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.

* لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.
* يضاف إلى الثمن 600 مليم (طابع جبائي) على كل فوترة.

L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante :

www.iort.gov.tn

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- **le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,**
- **le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,**
- **le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,**
- **les Codes juridiques**

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.



Abonnement au Journal Officiel

de la République Tunisienne

Annonces légales, réglementaires et judiciaires

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contacter le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -

Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

*** 1000 - Tunis** : 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637

*** 1002 - Lafayette :** 18 rue Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844002

*** 4000 - Sousse** : Cité C.N.R.P.S rue Rabat –

Tél. : (73) 225.495

*** 3051 - Sfax** : Centre El Alia, route El Aïn, Km 2.2

Sfax - Tél. : (74) 460.422

Site web : www.iort.gov.tn

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

S.T.B. : (Mégrine) 10106045231056678893

C.C.P. N° 17001000000006101585

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 2,400 dinars + 1% F.O.D.E.C. ***Traduction française : 3,300 dinars + 1% F.O.D.E.C.***

Frais d'envoie en sus